



AVRIL
2025
N° 91

L'OFFICIEL DE LA CHASSE

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE HAUTE-SAÔNE

- Les formations à ne pas manquer
- Bilan de la saison 2024-2025
- Les actions pour l'environnement



L'officiel de la chasse en Haute-Saône



Directeur de la publication : Michel DORMOY

Rédacteur en chef : Paul LANGLOIS

Responsable éditorial : Hélia MEINEN

Comité de rédaction :

Elus membres de la commission communication :
Michel DORMOY, Dominique GRANDJEAN, Dominique
LADIER, Régis LECORNEY, Jacques PERSONENI, Gilles
TEUSCHER, Frédéric THOMAS.

Ont collaboré à ce numéro :

Pierre BENEDETTO, Elouan CARRE, Marie COURTEJOIE,
Matthias FERNANDES, Yannick FERNANDEZ, Paul
LANGLOIS, Christine LEGAIN, Théo LYAUTEY, Louise
PIEDNOEL, Baptiste SCHNEIDER, Anne STATHOPOULOS,
Jean-Marie VILLE, Mélanie VUILLEMOT.

Sources photos :

Dominique GEST, le personnel de la FDC 70,
les chasseurs du département.

Éditeur :

Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-
Saône

10 Rue de Verdun 70000 NOIDANS LES VESOUL

03 84 97 13 53

fdc70@fdchasseurs70.fr

www.fdchasseurs70.fr



Fédération Départementale des Chasseurs de
Haute-Saône

Impression et mise en page :

Estimprim



SOMMAIRE

ACTUALITÉS

p.04

- En mémoire de Jules Planavergne - Administrateur de 1994 à 2024
- Événement à venir : l'Assemblée Générale de la FDC 70
- Organisation des AG 2025 des ACCA : ce qu'il faut savoir
- Rencontre entre les Fédérations Départementales, Régionale et Nationale
- Mise en place d'un nouveau partenariat : Collecte des cartouches avec la société de recyclage Ecologic

CHASSE ET GESTION

p.10

- Événement à venir : exposition de trophées
- Bilan grand gibier 2024-2025
- Bilan lièvre 2024-2025
- Le mémo du chasseur

ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA FAUNE SAUVAGE

p.18

- Bilan de l'hiver - Restauration du bocage et des milieux humides
 - Trame verte, bilan des plantations (haies vergers)
 - Trame bleu, bilan des mares
- Projet limicole : Lancement d'un suivi sur les bécassines

ANIMATION NATURE

p.24

- Le sentier pédagogique de la Fédération reprend des couleurs !
- ACCA Mandrevillars, déjà 15 ans d'animation pour les plus jeunes !

FORMATIONS

p.26

- Calendrier général
- Focus sur la formation décennale sécurité
- Chasse accompagnée : Retour d'expérience d'un filleul et son parrain
- Association des chasseurs à l'arc de Franche-Comté - Formation Complémentaire 2025

LE COIN DES ASSOCIATIONS

p.29

- Prochainement : Une journée consacrée au Griffon Korthals
- Retour sur la saison 2024 - Activités et AG du CNB70
- Retour sur les Rencontres St Hubert 2024
- Retour sur la Messe de Saint Hubert avec l'ACCA de Saulx

« Vos récits cynégétiques »

- La journée chasse féminine sur Bourguignon les Conflans
- L'histoire d'une recherche par Louna P.

DIVERS

p.34

- Matériel en vente à la Fédération

ÉDITO

C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous rendons hommage à Jules PLANAVERGNE, notre collègue administrateur depuis 1994 et ami de longue date décédé le 10 septembre 2024. Son engagement pour la chasse a été déterminant pour l'évolution de notre activité en Haute-Saône. Nous regretterons ses connaissances, son expertise et sa sympathie. Je vous invite à lire l'article écrit par Régis LECORNEY qui revient sur les engagements cynégétiques de Jules.

Le précédent numéro de l'Officiel de la chasse était un numéro spécial consacré au nouveau SDGC 2024-2030. Depuis le mois d'octobre 2024, nous avons déployé les premières actions de ce document notamment celles relatives à la sécurité mais aussi à la gestion des espèces. En effet, nous entrons dans la phase opérationnelle de la mise en place des indicateurs de changement écologique sur le département de la Haute-Saône. Ces suivis ambitieux permettront d'appréhender plus finement, les variations de population d'ongulés et leurs relations avec le milieu. Ces suivis doivent être menés avec les acteurs forestiers et permettront, je l'espère, d'identifier des mesures de gestion partagées notamment pour le Cerf élaphe et le Chevreuil.

Notre SDGC prévoit également de nombreuses actions pour le petit gibier de plaine avec le travail sur une nouvelle convention faisan permettant de regrouper plusieurs territoires de chasse afin de gérer l'espèce sur un territoire plus vaste. Nous allons également, accentuer notre implication dans les suivis sur les migrateurs afin de contribuer à l'alimentation des bases de données nationales.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur la formation décennale sécurité et sur l'obligation d'avoir suivi cette formation avant le mois d'octobre 2030. Nous constatons un essoufflement des inscriptions depuis juillet 2024 malgré tous les efforts de la FDC pour proposer des créneaux de formation le soir en semaine et les weekends ainsi que des lieux de formations dans tout le département. Il reste plus de 4 500 chasseurs à former en cinq ans et il va sans dire que la Fédération ne pourra pas assurer la formation de tout le monde au dernier moment. Alors inscrivez-vous dans les



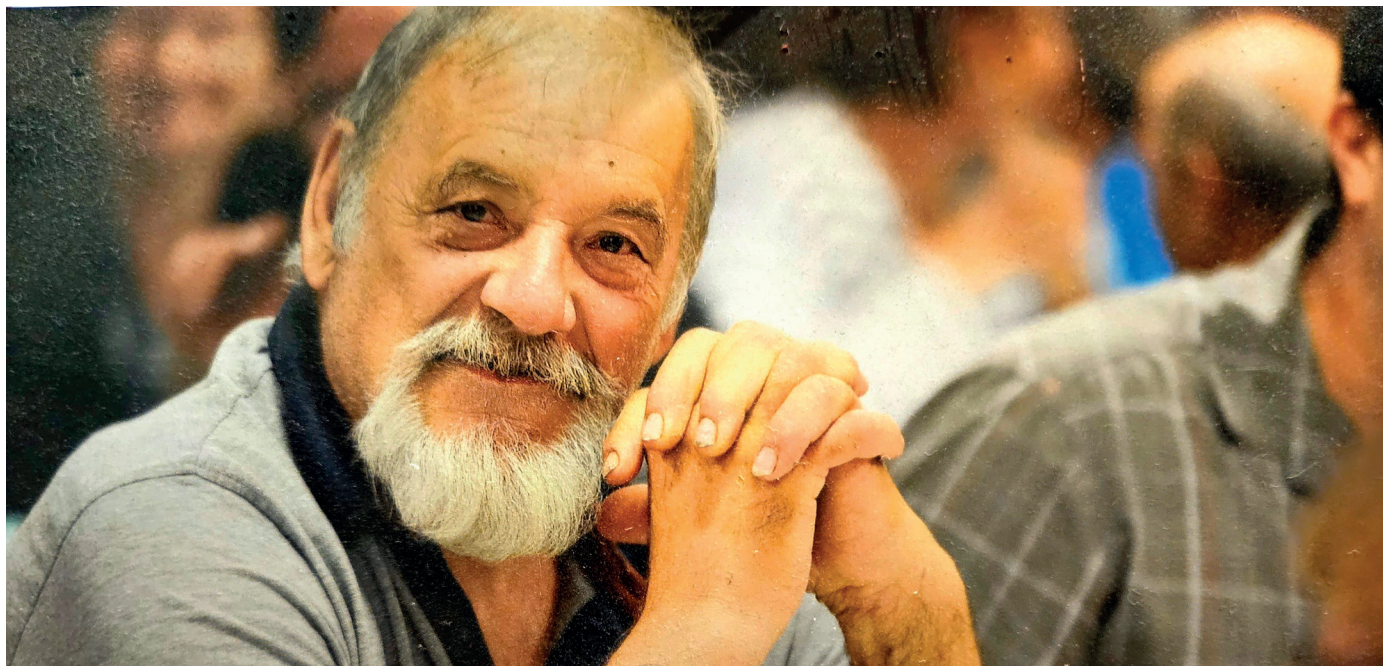
formations proposées ou suivez le module de formation en ligne rapidement. Je vous rappelle que cette formation est obligatoire mais aussi nécessaire car la sécurité est l'affaire de tous et on ne procrastine pas avec une thématique aussi importante.

Tous ces sujets seront présentés et débattus lors de notre assemblée générale du 26 avril prochain. J'espère vous y voir nombreux afin que nous montrions, nous chasseurs, l'importance de notre réseau et notre cohésion pour la chasse dans les années à venir.

Michel DORMOY,
Votre président,

EN MÉMOIRE DE JULES PLANAVERGNE

Administrateur de la FDC 70 de 1994 à 2024



Le monde de la chasse et du chien a perdu un Grand Homme, un Grand Monsieur de la cynophilie en septembre dernier.

Jules PLANAVERGNE nous a quitté des suites d'une maladie qui l'aura fait beaucoup souffrir.

Il aura marqué toute la vie de son épouse Geneviève et de sa famille par sa passion immodérée pour la chasse et son amour du chien. Et il a su leur transmettre le virus !

Ses connaissances cynophiles étaient impressionnantes et il aimait partager ses histoires et ses expériences avec tous ceux qu'il appréciait.

Dès la création de la Société Canine de Franche-Comté (SCFC), il entra au Comité et pris en charge la commission chiens de chasse. C'est ainsi qu'il participa à l'organisation de nombreuses expositions canines sur Besançon, Lons le Saunier et assura des séances de confirmation. Il anima des fêtes de la chasse comme à Gy, Arc et Senans, Chateaufvillains et plus récemment à Rupt sur Saône à l'occasion de Festi Chasse organisée par la FDC 70 à deux reprises. Tout le monde se souvient de ses commentaires précis, clairs et soignés lors des présentations de meutes. Il était doté d'une facilité, d'une aisance d'élocution impressionnante. Un véritable régal pour les passionnés de chiens. Pas de bafouilles, tout était limpide, audible et sans bavure. Chapeau l'artiste !

Il fût nommé délégué des clubs du beagle, du beagle harrier, du setter anglais et du pointer. Et c'est tout naturellement qu'il prit les rênes des Rencontres St Hubert de Haute-Saône, qu'il confiera par la suite à Régis LECORNEY, son élève ; mais sans pour autant délaisser son plaisir de juger.

Il organisa des concours nationaux patronnés par la SCC en collaboration avec les clubs de race.

On pourra citer :

- Les brevets de chasse pour chiens courants sur chevreuil à Gy, Bucey les Gy.
- Les brevets de chasse sur sanglier à Amagney (25).
- Les brevets de chasse sur lièvre à Gonsans (25) et Aromas (39).

Jules était également un amoureux du chien d'arrêt et dirigea

des fields d'initiation et fields avec CAC dans le Doubs, le Jura, la Haute-Saône.

- Sur gibier tiré à Sirod (39).
- Des fields d'été à Montureux et Prantigny (70).
- Field sur bécasse à Levier (25).

En fait, Jules était connu et reconnu dans tout l'hexagone.

C'est tout naturellement que le Président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône, Jean KOHLER, fit appel à Jules pour intégrer son Conseil d'Administration le 17 avril 1994.

Administrateur du secteur de Gy-Pesmes depuis cette année 1994, il devint administrateur représentant de la FDC 70 dans les UGC des Monts de Gy et de la Basse Vallée de l'Ognon à leur création en 2005.

Il fût membre de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage et faisait également partie des commissions petit gibier et grand gibier au sein de la FDC 70.

Jules était un administrateur assidu et ne manquait jamais un CA, à l'exception malheureusement de ces derniers mois en raison de sa maladie. Tous les Administrateurs l'appréciaient pour son franc-parler, ses connaissances cynégétiques, faunistiques, sa gentillesse et surtout pour ses nombreuses histoires et aventures de chasse qu'il se plaisait à raconter à la fin de chaque séance de conseil d'administration.

Il était également très apprécié par le personnel de la Fédération. Toujours courtois et à l'écoute, il faisait consensus. Il faut dire que c'était le plus ancien des administrateurs et donc il méritait le respect !

Voilà en quelques lignes, la vie bien remplie de notre ami Jules qui nous a quitté bien trop tôt.

Il restera à jamais gravé dans nos mémoires et nous ne l'oublierons jamais.

Régis LECORNEY

Secrétaire FDC 70 et Délégué des Rencontres St Hubert 70

ÉVÉNEMENT À VENIR : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Vous pourrez retrouver la convocation officielle et l'ordre du jour dans la presse locale



Dans les 8 jours qui précèdent l'assemblée générale, c'est-à-dire à compter du vendredi 18 avril 2025, tous les jours, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, tous les documents concernant les questions évoquées à l'ordre du jour énoncé ci-après, pourront être consultés

par les adhérents au siège social, 10 rue de Verdun, 70000 NOIDANS-LES-VESOUL.

L'ordre du jour comportera, entre autres, les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la 97^{ème} Assemblée Générale,
- Rapport moral du Président,
- Présentation des bilans et budgets,
- Renouvellement du commissaire aux comptes et du commissaire aux comptes suppléant,
- Rapport d'activité 2024-2025 et organisation de la saison à venir.

Budget prévisionnel 2025 / 2026

	Section générale		Section dégâts	
	Produits	Charges	Produits	Charges
ENVIRONNEMENT	81 229,00	104 580,00		
PROJETS ECO CONTRIBUTION				
MARES Zones Humides : Création, restauration de mares et zones humides afin d'améliorer la capacité d'accueil pour la biodiversité des territoires	40 201,00	40 201,00		
BOCAGE : restauration de la trame écologique	25 085,00	25 085,00		
LIMICOLES : Suivi, étude et préservation des limicoles de Bourgogne Franche-Comté	24 572,00	24 572,00		
ICE VDS : Évolution des populations de grands ongulés et équilibre sylvo-cynégétique dans les Vosges du Sud	51 346,00	51 346,00		
SUIVI ESPECES		37 000,00		
ADHERENTS ET VIE ASSOCIATIVE	992 300,00	275 300,00		
GESTION DES ACCA ET TERRITOIRES		71 400,00		
INDEMNISATIONS DEGATS			151 000,00	650 000,00
EXPERTISES / VACATIONS			2 000,00	80 000,00
PREVENTION			80 000,00	140 000,00
JURIDIQUE	6 000,00	15 000,00	1 000,00	5 000,00
PLAN DE CHASSE-PLAN DE GESTION			869 231,00	40 150,00
FONCTIONNEMENT	153 465,00	720 110,00	41 000,00	212 740,00
TOTAL	1 374 198,00	1 364 594,00	1 144 231,00	1 127 890,00
Résultat Budget Prévisionnel par section		9 604,00		16 341,00
Résultat Budget Prévisionnel 2025/2026				25 945,00

ORGANISATION DES AG 2025 DES ACCA : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Comme tous les ans, la période de préparation des Assemblées Générales des ACCA et des AICA va commencer.

C'est un moment important dans le bon fonctionnement interne de ces dernières, car il permet de faire un bilan de la saison écoulée et de préparer la prochaine saison de chasse.

L'Assemblée Générale annuelle doit se tenir **entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2025**.

1. PRÉPARATION DE L'AG :

Dans un premier temps, **le Conseil d'administration doit se réunir pour préparer les points de l'ordre du jour**, qui seront soumis aux votes lors de l'Assemblée Générale.

• CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Important : délai de 10 jours entre la convocation à l'AG et la tenue de la réunion.

Le Président n'a pas l'obligation d'envoyer la convocation aux membres de l'ACCA mais il doit :

- Faire l'affichage légal en Mairie 10 jours avant la date prévue,
- **Envoyer une copie de la convocation à la FDC 70.**

• ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

La date, le lieu et l'ordre du jour de l'AG sont fixés par le Conseil d'Administration.

Par exemple, **voici 1 ordre du jour « type »** :

- Approbation du rapport moral de la saison 2024/2025,
- Approbation des comptes de l'année écoulée et du budget pour la prochaine saison,
- Liste nominative des chasseurs dits « annuels » retenus par le CA pour la prochaine saison,
- Montants des cotisations pour la prochaine saison,
- Questions diverses.

Éventuellement, en cas de changement par rapport à la saison antérieure :

- Modification de l'Annexe annuelle au RIC, ou mise à jour de la réserve de chasse.

Important : les votes porteront uniquement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

• DROIT DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

L'AG est composée de tous les membres de l'ACCA : **membres de droit** (chasseurs et non chasseurs) + **membres extérieurs**

dit « chasseurs annuels » ayant chassé pendant la saison 2024/2025 et payé leur cotisation.

Le Président dirige la réunion et soumet aux votes les points à l'ordre du jour.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix exprimées.

Pour les propriétaires non-chasseurs, s'ils ont fait une demande d'adhésion à l'ACCA avant le 1^{er} avril 2025, leur adhésion entre en vigueur immédiatement dès que leur demande est acceptée par le Conseil d'Administration.

• COOPTATION D'UN MEMBRE PAR LE CA :

En cas de démission ou de décès d'un membre du Conseil d'Administration, ce dernier a la possibilité de coopter un autre membre sous réserve de ratification (validation) à la prochaine Assemblée Générale. En conséquence, **les ACCA et AICA ayant procédé à des cooptations au cours de la saison 2024/2025 devront ratifier ce dispositif lors de l'AG 2025**. Cette ratification devra être inscrite à l'ordre du jour de l'AG.

2 - FORMALITÉS APRÈS L'AG :

• Rédaction du compte-rendu :

Les délibérations de l'AG doivent être écrites dans un compte-rendu. **Un modèle est fourni par la FDC 70.**

• Documents à envoyer en 2 exemplaires à la FDC 70 :

- Compte-rendu de l'AG 2025 signé par le Président et le Secrétaire,
- Rapport financier des comptes de l'année précédente,
- Annexe annuelle au RIC, **uniquement si modifications** par rapport à la saison précédente,
- Liste à jour des membres (membres de droit/membres annuels/propriétaires non-chasseurs)

• Délai d'envoi des documents : 1 mois suivant l'AG.

Tous les documents pour la préparation de votre AG 2025 sont accessibles sur le SITE INTERNET de la FDC 70. Vous pourrez aussi les demander par téléphone ou par @mail.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter par téléphone le service ACCA de la Fédération au 03.84.97.13.59 ou par mail : serviceacca@fdchasseurs70.fr



Questions / Réponses :

Est-ce que c'est l'AG qui vote l'admission des chasseurs annuels ?

NON : c'est le **Conseil d'Administration qui prend la décision d'admettre les chasseurs annuels** qui ont fait leur demande par écrit (pour rappel : avant le 1^{er} avril de chaque année). Le Conseil d'Administration doit informer, avant le 15 mai de chaque année, ceux qui ont été admis.

Doit-on modifier, tous les ans, les statuts et le RIC (Règlement Intérieur et de Chasse) ?

NON : s'il n'y a pas de modifications du siège social ni du nombre de membres au CA, ni de modifications dans les jours de chasse ou le montant du prix des actions par rapport à la saison précédente, ce n'est pas nécessaire de les mettre à jour tous les ans.

Est-ce que les membres du Conseil d'Administration doivent être renouvelés tous les ans ?

NON : le renouvellement intégral des membres du CA a lieu **tous les 3 ans** par un vote **en Assemblée Générale**. Dans la majorité des cas, les élections ont eu lieu en 2023, les prochaines se dérouleront donc en 2026.

Peut-on se faire représenter à l'AG ?

OUI : un membre absent à l'AG peut se faire représenter par un autre membre en rédigeant une procuration, mais dans la limite **d'un seul pouvoir**.

Je n'ai pas payé mon action ni chassé dans l'ACCA cette année, est-ce que je peux quand même voter à l'AG ?

NON : ne peuvent participer à l'AG et voter que les membres qui sont à jour de leur cotisation.

Est-ce que c'est l'AG qui fixe le montant des actions ?

OUI : c'est l'AG qui fixe annuellement le montant des cotisations par un vote, à la majorité, de l'ensemble des membres.



Contact:

PETIET Marceau : 07 83 82 62 16 (Président)

JEANNEY Michel : 07 82 27 25 65 (Trésorier)

PETIET Denise : 06 62 41 26 35 (Secrétaire)

*Les Trompes du Val
de Gray*

RENCONTRE ENTRE LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALE ET NATIONALE :



Le 20 février 2025, les Fédérations des chasseurs de la région Bourgogne-Franche-Comté étaient réunies dans les locaux de la FDC 21 et de la Fédération Régionale pour accueillir les représentants de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Willy SCHRAEN, des membres de son bureau ainsi que le personnel de direction de la FNC sont intervenus sur différents dossiers d'actualité tels que les dégâts de gibier et le bilan des premières années de la convention pluriannuelle avec l'Etat. Nous avons évoqué également l'avenir de l'écocontribution et des projets qu'elle permet de mettre en place. Le président SCHRAEN indique que ces dossiers sont en discussion avec les ministères de tutelle mais que l'actualité politique et les changements de ministres n'ont pas facilité les échanges.

Les représentants de la FDC 70 ont interpellé l'équipe nationale sur la nécessité de lutter contre le développement de dispositifs de suivis des équilibres forêt/ gibier sans aucun protocole scientifique et utilisation à charge contre les populations d'ongulés qui en est fait. Afin de répondre à cette situation, les Fédérations doivent déployer des suivis scientifiques sur les espèces et faire valoir la qualité de leurs données auprès des administrations départementales.

Enfin, un temps a été consacré à l'avenir de la chasse, à l'organisation interne du réseau fédéral, à notre stratégie de communication et à la préparation du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PARTENARIAT : COLLECTE DES CARTOUCHES AVEC LA SOCIÉTÉ DE RECYCLAGE ECOLOGIC

La Fédération des Chasseurs de Haute-Saône a signé un partenariat avec la société EcoLogic, spécialisée dans la gestion des déchets électroniques et des équipements de collecte écoresponsables. Ce partenariat vise à encourager la récupération et le recyclage des cartouches de chasse usagées, un enjeu majeur pour réduire l'impact écologique de cette pratique.

Chaque année, les chasseurs de Haute-Saône tirent un grand nombre de cartouches pour la chasse du petit et du grand gibier, mais aussi lors de manifestations organisées par les territoires (type ball-trap). Cependant, les douilles en plastique ou en laiton, les culots et les bourres qui restent après les tirs posent un véritable problème écologique. Effectivement, si ces éléments ne sont pas récupérés, ils peuvent causer une pollution durable dans l'environnement et nuisent à la faune et à la flore.

C'est ainsi que dans le cadre de notre partenariat avec la société EcoLogic, nous vous proposons de collecter au sein de votre Fédération, les douilles issues de la chasse du petit et grand gibier ainsi que les bourres, suivant les conditions suivantes :


- Les douilles (en plastique et en laiton) ainsi que les bourres, à condition que ces éléments soient bien tous conditionnés séparément lors de leur remise,
- Douilles usagées uniquement,
- Nous ne récupérons aucun autre déchet.

 Si les conditions de collecte ne sont pas réunies, nous serons dans l'obligation de les refuser.

Le tri permet aux sociétés de recyclage de traiter chaque matériau de façon optimale. Le plastique et le laiton, une fois séparés, peuvent être recyclés plus efficacement.

EcoLogic

APRÈS CHAQUE TIR, VISEZ LA DEUXIÈME CIBLE

Visez juste et recyclez vos douilles vides usagées dans les bacs adaptés pour préserver la nature ! 



EcoLogic

x SNAFAM



FR
LES DOUILLES
USAGÉES SE
TRIENT

STRUCTURE
DE PRATIQUE

OU

REVENDEUR

quefairedemesdechets.fr



FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DE LA HAUTE-SAÔNE

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION

VALABLE JUSQU'AU 9 JUIN 2025

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_HAUS



15€ au lieu de 18€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)
24€ au lieu de 27€ le billet 3 jours



Game Fair

13-14-15 JUIN 2025

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

EN LOIR-ET-CHER



gamefair.fr



EXPOSITION DES TROPHÉES DE HAUTE-SAÔNE



ENTRÉE GRATUITE

14 ET 15 JUIN
2025

SALLE DES FÊTES
D'AUTOISON

A PARTIR DE 10H

CERFS, CHAMOIS, CHEVREUILS

CRÉDIT PHOTO :
J-M VILLE



DÉPÔT TROPHÉES
du 28 avril au 6 juin
à la FDC 70

FETE DE LA **RURALITE**



AUTHOISON 14 - 15 JUIN



LE PROGRAMME



**ARTISANS,
PRODUITS LOCAUX
ET ANIMATIONS**



- SCULPTURE SUR BOIS (SAMEDI)
- INITIATION AU TIR L'ARC
- DEMONSTRATION DE FAUCONNERIE
- PARCOURS AGILITY ET RECHERCHE
- DISTILLERIE A L'ALAMBIC COMMUNAL (SAMEDI)
- REMOULEUR (SAMEDI APRES-MIDI)
- ET BIEN D'AUTRES !!!



RESTAURATION SUR PLACE

Reservation au 07 72 00 21 73



Samedi midi
15,00€

Cuisse de Poulet rôti
sauce champignons
ou moutarde,
Frites
Fromage & Dessert

SAMEDI SOIR
25,00€
**ACCORDÉON ET
FRITURE DE
CARPE A
VOLONTE**



Dimanche Midi
15,00€

Roulé de porc sauce
champignons
ou moutarde,
Frites
Fromage & Dessert

BUVETTE ET SNACK TOUT LE WEEK-END



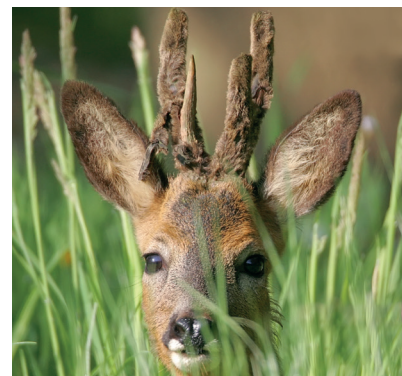
BILAN GRAND GIBIER 2024-2025

LE CHEVREUIL

Cette saison, 6 927 chevreuils ont été prélevés. On notera une nouvelle baisse des prélèvements comme lors de la saison 2023-2024. Effectivement, avec un taux de réalisation de 72 %, c'est le taux le plus bas depuis plus de 15 ans, comme le montre le graphique ci-dessous.

Ce constat rejoint les observations locales qui ont pu nous être rapportées, faisant état de difficultés à réaliser le plan de chasse.

Cependant, il est indispensable que les prélèvements soient déclarés dans les temps et conformément à la réalité du terrain, afin qu'un suivi fiable et des analyses justes puissent être effectués.



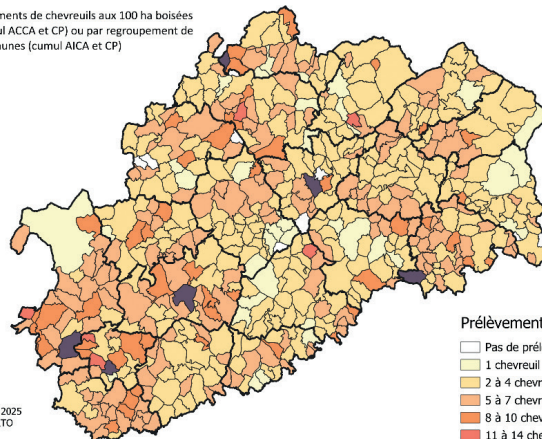
Bilan des prélèvements de chevreuils par unité de gestion au 31 janvier 2025

UGC	adultes	jeunes	Total général	attribution	taux de réalisation
01_La Basse Vallée de l'Ognon	173	84	257	328	78%
02_Le Graylois	122	82	204	265	77%
03_Les Cinq Massifs	377	212	589	752	78%
04_Les Quatre Rivières	196	96	292	428	68%
05_La Belle vauvre	293	175	468	654	72%
06_Les Monts de Gy	208	116	324	417	78%
07_La Tuilerie	135	84	219	282	78%
08_Les Quatre Cantons	235	147	382	564	68%
09_Le Centre	231	123	354	539	66%
10_L'Abbaye de Cherlieu	221	114	335	479	70%
11_La Vôge	173	102	275	397	69%
12_Le Pays d'Amance	339	163	502	709	71%
13_L'Ermitage	173	83	256	410	62%
14_Les Grands Bois	190	109	299	446	67%
15_Les Marais de Saulnot	308	161	469	593	79%
16_Les Franches Communes	240	154	394	513	77%
17_Les Sept Chevaux	180	105	285	493	58%
18_La Vallée du Breuchin	213	120	333	431	77%
19_Les Mille Etangs	230	125	355	425	84%
20_Le Bassin de Champagny	226	109	335	470	71%
Total général	4463	2464	6927	9595	72%



Saison cynégétique 2024-2025

Nombre de prélèvements de chevreuils aux 100 ha boisées par commune (cumul ACCA et CP) ou par regroupement de communes (cumul AICA et CP)



Mise à jour : Février 2025
Source : IGN-BDCARTO
Conception : FDC 70

Prélèvements 2024-2025

- Pas de prélèvements
- 1 chevreuil
- 2 à 4 chevreuils
- 5 à 7 chevreuils
- 8 à 10 chevreuils
- 11 à 14 chevreuils
- 15 à 33 chevreuils
- Limites d'UGC
- Limites communales

Par l'intermédiaire du réseau national SAGIR, la FDC 70, comme d'autres Fédérations, cherche des réponses à cette baisse de population. Aujourd'hui, nous avons pu collecter et analyser 5 chevreuils retrouvés morts ou moribonds sur les UGC du Centre, des Grands Bois, du Bassin de Champagne et de la Vôge.

Aucune pathologie n'a pour le moment été identifiée sur le département. Toutefois, le réseaux SAGIR met en avant ce premier constat national :

« L'étude des contenus ruminiaux d'une dizaine de chevreuils issus de plusieurs départements distants a révélé que les plantes sont globalement peu digérées et ne correspondent pas au régime alimentaire de référence. Normalement la panse est le reflet du régime alimentaire des 3 derniers jours, on doit donc observer des plantes avec des états de décomposition différents. Par ailleurs des insectes/tiques/asticots/poils ont également été mis en évidence, évoquant un léchage intense des animaux. Enfin, les espèces de végétaux entrant dans le régime alimentaire habituel des chevreuils ont été

observées telle que ronce, lierre et glands mais des observations atypiques sont à signaler et notamment la présence de :

- maïs, voire des germes de maïs dans quelques panses,
- merisier à grappes/*Prunus padus* (dirurétique),

- poacées (luzule, fétuque) en quantité importante,
- suspicion de moisissures (sur glands notamment). »

Nous vous invitons donc à maintenir la vigilance et à contacter nos services pour toute découverte de cadavres « suspects ».

LE CHAMOIS

Dans notre département la population de chamois se concentre sur les massifs de la région Sous-Vosgienne (UGC des Mille-Étangs).

Lors de la saison 2024-2025, 22 chamois ont été attribués pour 15 réalisations ce qui porte le taux de réalisations à 68%. Toutefois, les

prélèvements de jeunes sont faibles car ils ne constituent qu'un tiers du total.

LE CERF ÉLAPHE

Lors de cette saison, 1 184 cerfs ont été attribués sur le département.

829 animaux ont été prélevés, soit un taux de réalisation de 70 %.

On notera toutefois des disparités d'un secteur à l'autre :

- La zone sud, qui est une zone de présence historique du département, n'a pu réaliser

que 64 % du plan de chasse. Cela s'explique par une hausse des attributions ces dernières saisons afin de stabiliser les populations à un seuil acceptable pour tous. A ce jour, les populations semblent avoir baissé, nous attendons les résultats des comptages pour confirmer cette hypothèse.

- A l'inverse, la zone de Villersexel, qui est une

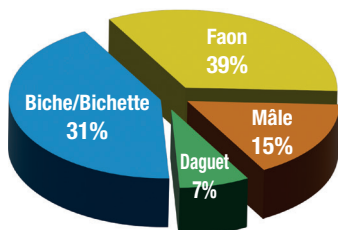
zone en expansion géographique, a réalisé 79 % du plan de chasse, ce qui représente un très bon taux.

- La zone nord a fait l'objet d'une hausse importante des plans de chasse lors de cette saison, l'objectif étant de revenir à un niveau de population compatible avec les enjeux forestiers. Le taux de réalisation est de 72 %.

Comme chaque année nous enregistrons un grand nombre d'animaux retrouvés morts (perte hors plan de chasse). Il s'agit souvent de cerfs mâles adultes qui ont succombés lors de combats au cours de la période du brame. Malheureusement, certaines de ces « pertes hors plan » ont fait l'objet de tirs hasardeux, non vérifiés et/ou n'ont pas été recherchés. On notera également quelques cas de braconnage.

Merci de nous informer de toute découverte, ces données sont précieuses pour la gestion de l'espèce.

Répartition des prélèvements de cerfs



Bilan des prélèvements de cerfs par sous-zone au 31 janvier 2025

zone	biche	cerf	faon femelle	faon mâle	bichette	daguet	réalisation 24/25	attribution 24/25	% de réalisation
Gy/Rioz	71	39	37	42	10	12	211	332	64%
Valay	11	11	17	13	2	7	61	90	68%
Ormoï/Vauvillers	89	42	70	68	9	23	301	427	70%
Cherlieu	10	5	8	4	3	4	34	45	76%
Villersexel	44	24	32	27	4	11	142	175	81%
Villersexel LGV	4	4	2	4	1	1	16	25	64%
Champlitte	8	6	3	6		3	26	35	74%
Fouvent	2	1	1	2		1	7	12	58%
Région sous Vosgienne	6	6	11	6	1	1	31	43	72%
Total	229	125	166	158	29	58	765	1184	65%

LE SANGLIER



Cette saison, le département enregistre une forte hausse des prélèvements de sangliers avec 8 439 animaux, soit presque 600 de plus que la saison dernière. Cependant, en fin de saison les chasseurs ont observé de nombreux marcassins en livrée.

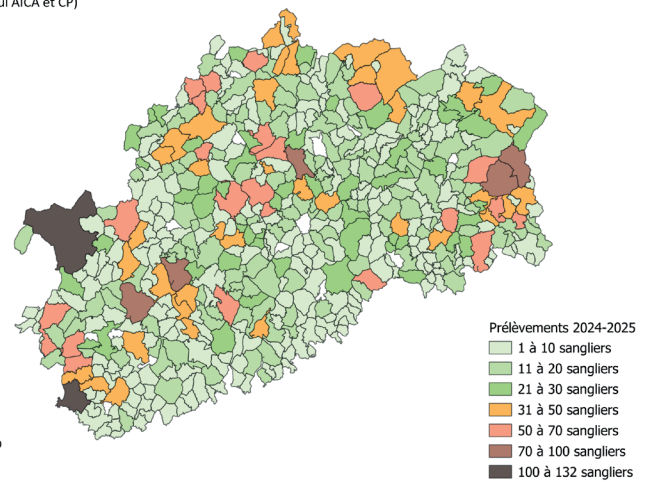
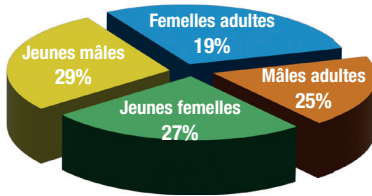
Il est donc très important de prévoir dès à présent un renforcement des protections des semis de maïs au printemps 2025. Cela implique la mise en place de clôtures de protection (pour rappel, subventionnées à hauteur de 50% par la FDC 70) et il est possible de demander des autorisations de tirs du sanglier sur les semis de printemps.

Pour mémoire, la météo pluvieuse du printemps 2024 a retardé les semis de maïs et de ce fait les dégâts sont apparus plus tard, expliquant ainsi une baisse des dégâts et donc du montant d'indemnisation sur l'exercice 2023/2024 arrêté au 30 juin 2024.

Ceux-ci sont donc majoritairement imputés sur l'exercice comptable 2024-2025. Sur cette même campagne, s'ajouteront les dégâts potentiellement occasionnés sur les semis du printemps 2025. Le cumul de ces deux sommes pourrait donc conduire à une hausse difficilement supportable du coût des dégâts pour les chasseurs.

Saison cynégétique 2024-2025
Nombre de prélèvements de sangliers par commune (cumul ACCA et CP) ou par regroupement de communes (cumul AICA et CP)

Répartition des prélèvements de sanglier



Bilan des prélèvements de sangliers par unité de gestion au 28 février 2025

UGC	Prélèv 2024 2025	Prélèv N-1	diff %	Répartition classe d'âge				Pourcentage			
				Femelles adultes	Mâles adultes	Jeunes femelles	Jeunes mâles	Femelles adultes	Mâles adultes	Jeunes femelles	Jeunes mâles
01_La Basse Vallée de l'Ognon	310	287	8%	75	96	61	78	24%	31%	20%	25%
02_Le Graylois	170	187	-9%	38	54	33	45	22%	32%	19%	26%
03_Les Cinq Massifs	685	732	-6%	148	162	181	194	22%	24%	26%	28%
04_Les Quatre Rivières	303	424	-29%	44	93	80	86	15%	31%	26%	28%
05_La Belle vauvre	641	602	6%	132	175	152	182	21%	27%	24%	28%
06_Les Monts de Gy	206	249	-17%	40	60	58	48	19%	29%	28%	23%
07_La Tuilerie	134	168	-20%	29	35	28	42	22%	26%	21%	31%
08_Les Quatre Cantons	372	296	26%	64	84	98	126	17%	23%	26%	34%
09_Le Centre	496	476	4%	92	118	146	140	19%	24%	29%	28%
10_L'Abbaye de Cherieu	592	531	11%	80	135	179	198	14%	23%	30%	33%
11_La Vôge	514	472	9%	117	133	130	134	23%	26%	25%	26%
12_Le Pays d'Amance	593	474	25%	101	156	154	182	17%	26%	26%	31%
13_L'Ermitage	480	478	0%	96	108	131	145	20%	23%	27%	30%
14_Les Grands Bois	389	345	13%	66	106	110	107	17%	27%	28%	28%
15_Les Marais de Saulnot	504	436	16%	121	115	133	135	24%	23%	26%	27%
16_Les Franches Communes	397	351	13%	67	117	102	111	17%	29%	26%	28%
17_Les Sept Chevaux	405	302	34%	87	110	103	105	21%	27%	25%	26%
18_La Vallée du Breuchin	277	145	91%	44	76	76	81	16%	27%	27%	29%
19_Les Mille Etangs	218	190	15%	44	61	52	61	20%	28%	24%	28%
20_Le Bassin de Champagney	739	656	13%	138	145	219	237	19%	20%	30%	32%
TOTAL	8425	7801	8%	1623	2139	2226	2437	19%	25%	26%	29%

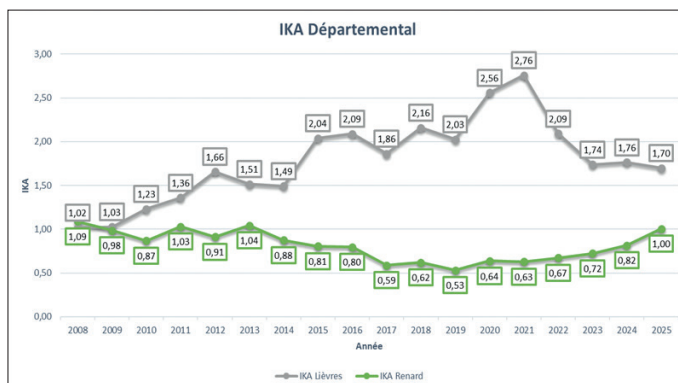
LIÈVRE : BILAN 2024-2025 UNE TENDANCE À LA STABILITÉ, LA POPULATION DE RENARDS EN HAUSSE !

Résultats des comptages lièvres 2025

Au moment de la rédaction de cet article, les résultats définitifs ne sont pas encore connus. Cependant, les premières données en notre possession, montrent une stabilité de l'indice.

Voici les données, au 25 février 2025, sans les résultats de 4 UGC (La Vôge, Les Sept Chevaux, La Vallée du Breuchin et les Mille Etangs).

Chaque année, les comptages sont réalisés en collaboration avec les administrateurs, les présidents d'UGC, d'ACCA et les chasseurs. Néanmoins, il devient de plus en plus difficile de trouver des participants volontaires. Est-ce un désintéressement pour cette espèce au profit d'une autre ou bien un essoufflement ? Toutefois cette chasse reste convoitée et nous devons maintenir les efforts qui ont été réalisés depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui.



À ce jour, l'indice tend vers une stabilité avec un IKA aux alentours de 1,70.



UGC	IKA MOYEN			
	LIÈVRE		TENDANCE	RENARD
	2024	2025	Annuelle	2025
La Basse Vallée de l'Ognon	3,04	2,13	↘	1,18
Le Graylois	0,95	2,37	↗	1,37
Les 5 Massifs	1,71	1,67	↘	0,78
Les Quatre Rivières	1,30	1,66	↗	1,13
La Bellevalivre	3,35	2,35	↘	1,19
Les Monts de GY	2,40	1,78	↘	1,17
La Tuilerie	1,89	1,52	↘	0,78
Les Quatre Cantons	1,41	1,25	↘	0,91
Le Centre	2,52	1,86	↘	0,84
L'Abbaye de Cherlieu	1,93	1,77	↘	1,40
La Vôge	1,11			
Le Pays d'Amance	1,41	1,28	↘	1,18
L'Érmitage	1,56	1,76	↗	0,79
Les Grands Bois	1,75	1,64	=	0,86
Les Marais de Saulnot	1,26	1,06	↘	0,72
Les Franches Communes	1,41	1,28	↘	0,88
Les Sept chevaux **	1,69			
La Vallée du Breuchin *	2,04			
Les Mille Etangs *	0,88			
Le Bassin de Champagney	1,67	1,79	=	0,91
Moyenne départementale	1,76	1,70	=	1,00

IKA Renard

La population de renard est en nette progression. Cette augmentation peut impacter la petite faune de plaine.

Cette espèce est également le vecteur de maladies transmissibles à l'Homme telle que l'échinococcose alvéolaire.

La Fédération a récemment fait une demande à la DDT pour que les louvetiers exécutent des tirs de nuit sur cette espèce mais la demande n'a pas abouti. Il est donc nécessaire que les chasseurs, piégeurs et gardes particuliers se mobilisent pour que les populations de renards redescendent à un niveau acceptable.

Bilan des prélèvements de lièvres sur la saison 2024-2025

575 lièvres ont été prélevés en 2024 pour 878 attributions. **Le taux de réalisation obtenu est de 65%**, soit le plus faible depuis 2012. A titre comparatif, la moyenne des prélèvements était aux alentours des 70% à 75% les années précédentes. A noter que certains territoires ont éprouvé des difficultés à réaliser leur plan de chasse ou n'ont simplement pas été à la chasse du lièvre.

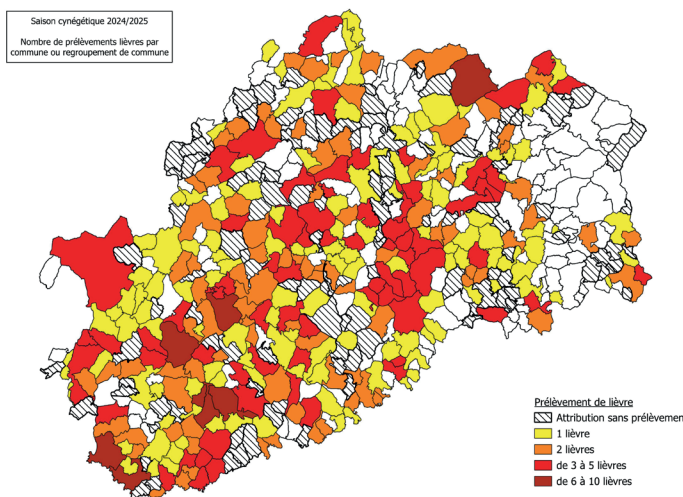


Analyse des cristallins pour l'année 2024

Les analyses des cristallins de cette saison nous apporteront des éléments sur la réussite de la reproduction pour l'année 2024. Une communication vous sera faite par les différents canaux de diffusion de la FDC 70, notamment sur le site de la Fédération, et cela pour chaque territoire.

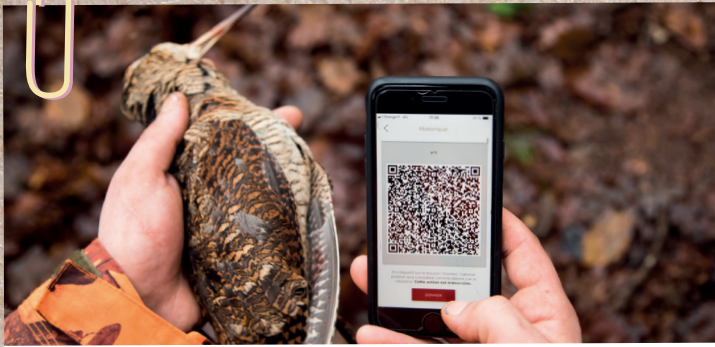
Pour cette année sur 575 lièvres prélevés, 528 retours de cristallins ont été effectués et sont en cours d'analyse.

Entre les analyses des cristallins, les comptages et le plan de chasse, ce dernier sera réajusté suivant les UGC et les territoires afin d'adapter au mieux les prélèvements, dans le but de ne pas porter atteinte aux populations.



2024-2025	ATTRIBUTION LIÈVRE	REALISATION LIÈVRE	PRÉL en %	Retour Cristallins	% Retour cristallins
01_La Basse Vallée de l'Ognon	51	40	78	40	100
02_Le Graylois	19	8	42	8	100
03_Les Cinq Massifs	73	45	62	45	100
04_Les Quatre Rivières	37	22	59	21	95
05_La Belle vaivre	87	63	72	61	97
06_Les Monts de Gy	67	45	67	12	27
07_La Tuilerie	26	22	85	22	100
08_Les Quatre Cantons	47	32	68	32	100
09_Le Centre	68	38	56	38	100
10_L'Abbaye de Cherlieu	64	29	45	29	100
11_La Vôge	20	15	75	15	100
12_Le Pays d'Amance	51	27	53	24	89
13_L'Ermitage	42	33	79	32	97
14_Les Grands Bois	55	42	76	41	98
15_Les Marais de Saulnot	37	19	51	18	95
16_Les Franches Communes	41	31	76	30	97
17_Les Sept Chevaux	31	23	74	23	100
18_La Vallée du Breuchin	32	22	69	18	82
19_Les Mille Etangs	4	2	50	2	100
20_Le Bassin de Champagne	26	17	65	17	100
TOTAL	878	575	65%	528	92%

LE MÉMO DU CHASSEUR



N'oubliez pas de rendre votre carnet bécasse !

Vous avez jusqu'au **30 juin** (Cf Arrêté Ministériel) pour le retourner à la FDC 70.

 Sans ce retour, aucun nouveau carnet ne pourra vous être délivré pour la saison suivante.

Rappel : l'application *ChassAdapt* peut désormais remplacer le carnet de prélèvement bécasse nominatif. De plus, cette application permet de renseigner tous vos prélèvements de petit gibier (migrateur et sédentaire). Les données collectées serviront à suivre la reproduction des différentes espèces et, par capitalisation de données, défendre les modes de chasse concernés.



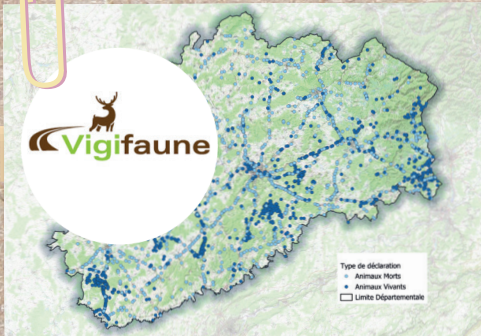
La saison de fauche arrive !

Prévenez-nous en amont pour effectuer une détection par drone des faons et autres espèces sensibles à la fauche.

Ayez le réflexe : signalez les animaux sauvages morts ou moribonds à votre Fédération !



Membre du réseau national SAGIR, la FDC 70 participe activement à la veille sanitaire de la faune sauvage sur le département. Les analyses permettent de mieux comprendre les principales pathologies affectant la faune sauvage et les données recueillies sont particulièrement utiles pour identifier d'éventuelles zoonoses.



Cartographie des observations d'animaux morts et vivants en Haute-Saône depuis 2021.

Vigifaune

1 600 données de collisions collectées depuis 2021 en Haute-Saône !

Cette application permet, via un smartphone ou un ordinateur, de signaler les animaux victimes de collisions sur les routes en renseignant la date d'observation, position GPS, espèce... , mais également de signaler d'autres causes de mortalité. Ces informations permettent d'augmenter les connaissances en matière de mortalité touchant la faune sauvage et ainsi mieux la protéger. Il est possible également de déclarer des observations d'animaux vivants, des indices de présence et des dommages commis par des ESOD. La déclaration de dommage est très importante, car cet outil permet d'enrichir la base de données, afin de pouvoir justifier le classement de ces espèces.

Nous tenons à remercier tous les utilisateurs participant à l'enrichissement de cette base de données.

Nature Dog 70 Vesoul

Alimentation chiens et chats, chasse, accessoires, randonnée, canicross.

Prix palette à partir de 15 sacs
(possibilité palette panachée)

Membres AFACCC :
prix palette à partir du 1er sac
-10% sur les gilets de protection

19 bis rue Henri Poincaré, 70000 VESOUL

Téléphone : 03 84 92 11 32 Facebook : naturedogvesoul70 Instagram : Naturedog70



BILAN DE L'HIVER RESTAURATION DU BOCAGE ET DES MILIEUX HUMIDES

Depuis plus de 20 ans, la FDC 70 s'engage activement dans l'aménagement du territoire, en mettant particulièrement l'accent sur la reconstitution du bocage et plus récemment sur la restauration des mares et autres milieux humides. Ces actions sont essentielles pour la reconquête de la biodiversité et le maintien du petit gibier. Face à la disparition progressive des haies, des éléments bocagers et la disparition des mares au cours des dernières décennies – un phénomène toujours d'actualité – ces programmes représentent des initiatives fortes, bénéfiques à la fois pour la faune sauvage et pour la chasse.

Le projet AMaRHETO

Contexte bassin versant Ognon

Le projet AMaRHETO est né d'une volonté commune entre les acteurs cynégétique et agricole, conjointement à celle du Syndicat de la Vallée de l'Ognon, d'agir en faveur de la biodiversité au sein du bassin versant de l'Ognon. Le principal objectif étant la restauration des corridors écologiques pour les espèces inféodées à la trame turquoise, c'est-à-dire vivant à l'interface entre milieux aquatiques et terrestres. **Concrètement d'ici à 2027, il est prévu sur 3 départements (Haute-Saône, Doubs et Jura) l'implantation de 18 km de haies et 9 km de ripisylves couplée à des opérations de protections des berges et d'abreuvement du bétail, mais également la restauration et la création de 30 mares ainsi que l'implantation de plus de 7 km de bandes enherbées.**

Corridors écologiques

Toutes les espèces d'animaux sauvages ont besoin d'habitats bien particuliers (boisements, prairies, milieux aquatiques, etc.) pour l'accomplissement de leur cycle de vie (reproduction,

alimentation...). Aussi, ces différents habitats doivent être connectés les uns aux autres afin de garantir le déplacement sans difficulté, de ces espèces d'un habitat à l'autre. C'est précisément le rôle des corridors écologiques comme les haies, les ripisylves, les mares ou les bandes enherbées. En effet, ces éléments linéaires ou ponctuels servent de cheminement ou sont utilisés comme zone relais dans le déplacement des espèces d'un habitat à l'autre. Certaines espèces, ayant des capacités de déplacement particulièrement limitées tels que les amphibiens ou certains insectes, sont encore plus dépendantes de ces corridors écologiques.

Espèces cibles

Bien que de nombreuses espèces bénéficieront des aménagements réalisés dans le cadre de ce projet, certaines ont été plus particulièrement ciblées en raison de leurs fortes exigences en termes d'habitats et de leur connectivité telles que la Rainette verte, le Triton crêté, l'Ecrevisse à pattes blanche, le Bruant jaune, la Tourterelle des bois, etc.



« Zoom sur la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) »



Tourterelle des bois.

Inféodée aux milieux agricoles semi-ouverts, ce petit colombidé affectionne particulièrement les mosaïques d'habitats caractérisées par une alternance de parcelles en culture, de prairies, de haies, de bosquets et de mares. Espèce migratrice

transsaharienne, la Tourterelle des bois revient en Europe dès le mois d'avril afin de s'y reproduire. Principalement granivore, cet oiseau s'alimente des graines de nombreuses plantes dont de céréales (colza, tournesol, ...) laissées au sol après les moissons.

Menacée par l'intensification de l'agriculture, la Tourterelle des bois souffre particulièrement de la perte de ses habitats de nidification (haies, bosquets, mares) au sein des paysages agricoles résultant des actions de remembrements successives. Par ailleurs, la raréfaction des jachères et le recours aux herbicides en grandes cultures ont aussi considérablement réduit la diversité floristique de ces milieux et donc la ressource alimentaire pour cet oiseau.

Au sein de la Vallée de l'Ognon, les multiples actions du projet AMaRHETO devraient permettre d'offrir à la Tourterelle des bois des milieux plus favorables à sa reproduction et, ainsi, lutter contre son déclin.

« Engagement des territoires :

l'ACCA de Montboillon

L'ACCA de Montboillon s'est particulièrement investie cette année dans des actions d'aménagements environnementaux. Grâce à son engagement, la FDC a pu mener à bien la restauration de trois mares communales dans le cadre du projet AMaRHETO. En janvier, 155 mètres de haies en double rang ont également été plantés sur le terrain d'un membre de l'ACCA, avec la participation de plusieurs chasseurs.

À l'initiative d'Alexandre PETITJEAN, président de l'ACCA, ces actions illustrent la volonté des chasseurs de s'impliquer concrètement en faveur de la biodiversité et de l'amélioration des habitats. Ce type d'engagement local contribue à la préservation des milieux naturels tout en renforçant les liens entre chasse et gestion durable du territoire.



Plantation de la haie avec l'ACCA de Montboillon, janvier 2025.

Bilan des plantations

Durant l'hiver 2024-2025, près de 6 kilomètres ont été plantés par la FDC 70 et 1,4 kilomètre sont prêts pour la saison prochaine. En parallèle, la Fédération a accompagné la création de 12 vergers de sauvegarde et la plantation d'arbres fruitiers à destination de la faune sauvage. En tout, 59 porteurs de projets ont été accompagnés, avec des plantations allant de quelques fruitiers sauvages à près de 1,2 kilomètre de haies, en passant par un panel de projets intermédiaires de toutes tailles.

A ce jour, la diversité de financements disponibles pour l'aide à la plantation témoigne de l'importance de recréer une diversité d'habitats pour la biodiversité mais aussi pour les services écosystémiques rendus par les haies et le bocage dans son ensemble.

- L'action **Sensibilis'haie**, proposée par la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité permet de sensibiliser les collectivités et le grand public aux enjeux liés aux habitats et à leurs bénéfiques. En Haute-Saône, **34 communes** ont planté 50 mètres de haies – ou 25 mètres en deux rangs - dans ce cadre à l'occasion de chantiers regroupant écoliers, chasseurs et bénévoles. L'action conjuguée de Sensibilis'haie dans le département a permis la plantation de 1 700 arbres pour près de 1 300 mètres de haies.
- Le projet **Sauv'bocage**, financé par l'écocontribution (FNC et OFB) a permis la plantation de 1 320 mètres de haies, de vergers et de 38 fruitiers sauvages en faveur de la biodiversité sur des terrains de nos adhérents. Sauv'bocage a financé de petits projets inéligibles aux autres aides, bénéficiant aux collectivités, ACCA et particuliers.

Zoom sur la plantation de Rolland GARCIA

à Senoncourt.

Chasseur vivant à Senoncourt, Rolland GARCIA a contacté la FDC 70 au printemps 2024 avec l'objectif de planter une haie sur un de ses terrains situé sur la commune. Après une visite sur site, la signature d'une charte d'engagement et la validation des essences à implanter, la plantation a été réalisée en décembre 2024 avec l'aide des chasseurs de l'ACCA de la commune. Cette plantation témoigne de la motivation des chasseurs pour l'aménagement de leurs territoires et pour la biodiversité.



Fin de plantation à Senoncourt chez Rolland GARCIA, avec l'aide des chasseurs l'ACCA de Senoncourt, financé dans le cadre de Sauv'bocage.

- Grâce au financement régional **Bocage et Paysage** et au soutien de la FDC 70, les communes de Saint-Rémy-en-Comté et de Dampierre-sur-Salon ont respectivement planté 377 et 310 mètres de haies en deux rangs. À Genevrey, le président de l'ACCA a implanté 1 111 mètres de haies doubles ainsi que 120 mètres d'alignement d'arbres sur ses terrains.
- Deux agriculteurs ont été accompagnés par la FDC dans le cadre du **Pacte en faveur de la haie**, visant à financer de grands linéaires de haies sur des parcelles agricoles. Sensibiliser et impliquer les agriculteurs est un enjeu clé pour le développement du bocage, essentiel à la biodiversité et à la résilience des exploitations. Le GAEC du Salon, installé à Champlitte, s'est pleinement engagé dans cette démarche en plantant 834 mètres de haies, dont une en trois rangs. Une plantation, comprenant 1,2 kilomètre de haies doubles, est prévue pour l'hiver prochain, dans le cadre de ce financement chez des agriculteurs de Saponcourt, témoignant de leur volonté d'intégrer ces aménagements au cœur de leur activité.



Plantation en cours à Genevrey où 1 111 mètres de haies ont été plantés en décembre 2024.

- Dans le cadre du projet **AMaRHETO** présenté plus haut, 4 porteurs de projets ont été accompagnés cette année pour l'implantation de haies sur leurs parcelles : Christian BERNARDIN sur la commune de Chaux-

la-Lotière, l'ACCA de Montboillon, et les communes de Sauvigney-lès-Pesmes et de Motey-Besuche qui ont planté respectivement 316 mètres, 155 mètres, 80 mètres et 92 mètres soit un total de 643 mètres.

Zoom sur la plantation de Christian BERNARDIN à Chaux-la-Lotière.

En projet depuis plusieurs années, la haie de 316 mètres en trois rangs de largeur de Christian BERNARDIN, chasseur dans le département a pu être plantée au mois de janvier.

Pour la plantation, des étudiants de BTSA Gestion Forestière du lycée agricole de Granvelle dans le Doubs ont encadré leurs camarades de promo et des bacs STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) production pour la bonne réalisation du chantier. Commencée dans le gel et le brouillard, la journée s'est ensuite déroulée sous le soleil et les 960 arbres qui composent désormais la haie ont été plantés avec motivation par les étudiants. Merci à eux pour le travail réalisé et à Christian BERNARDIN pour son engagement.



Plantation à Chaux la Lotière par le lycée agricole de Dannemarie sur Crète.

- Cette année, 12 porteurs de projets ont été accompagnés par la FDC pour l'implantations de **vergers**. Sept d'entre eux ont bénéficié de la subvention régionale « verger de sauvegarde ». Les cinq autres, inéligibles à ce programme ont bénéficié d'une subvention dans le cadre de Sauv'becage ou de la FDC. Les 157 arbres fruitiers aux variétés multiples et pour certaines très locales comme le Pommier Cul Pointu de Montbozon ou encore le Poirier Beurré d'Apremont sont produits en Haute-Marne par la pépinière Arlant et bénéficieront à la fois aux humains et à la faune.



Mirabellier de Metz.

Bilan des restaurations et créations de mares

Petits milieux regorgeant de vie, les mares forestières disparaissent pourtant peu à peu faute d'entretien régulier. En effet, chaque année, la chute des feuilles et le développement de la végétation entraînent progressivement le comblement des mares. Ces mares sont pourtant bien utiles à la faune locale : des grenouilles aux tritons en passant par les oiseaux, les mammifères et les insectes, tous ont besoin de ces points d'eau. C'est pourquoi la Fédération œuvre pour la restauration des mares depuis maintenant 3 ans.

Ainsi, d'août à novembre de nombreuses opérations de restauration de mares ont pu être menées à bien. A travers le département, 26 mares ont bénéficié de travaux de curage et de réouverture à l'automne 2024. Grâce au soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution, 16 mares ont été restaurées sur les communes de Saint-Gand, Angirey, Noiron, Arsans, Arc-les-Gray, Villars-le-Pautel, Fontaine-lès-Luxeuil et Champtonnay.



En parallèle, 10 mares réparties sur les communes de Montboillon, Vadans, Rioz, Traitiefontaine, Sorans-lès-Breurey, Chaux-la-Lotière et Liévans ont également fait l'objet de travaux au sein du bassin versant de l'Ognon dans le cadre du projet AMaRHETO. Ces travaux ont été rendus possibles grâce à l'implication des ACCA et des différentes communes concernées que nous tenons à remercier.

Zoom sur les mares d'Angirey :

A l'initiative de l'ACCA d'Angirey, 5 mares ont pu être identifiées dans les différentes parcelles de bois communaux. Chacune de ces mares a fait l'objet d'un diagnostic écologique afin de juger du niveau de dégradation et la nécessité d'intervention. Ainsi, 3 mares ont pu être identifiées comme nécessitant des travaux de curage et de réouverture. A la fin de l'été, avant l'arrivée de la pelle mécanique, l'ACCA s'est chargée d'abattre les quelques aulnes implantés au milieu des mares. Ensuite, c'est à l'aide de l'engins que l'excès de vase a pu être retiré, redonnant à chaque mare un important volume d'eau libre.



Photo avant restauration



Photo après restauration

Aide à la plantation et à la restauration de mares :

Plusieurs financements existent pour la réalisation de projets de haies, de plantations, ou de restaurations et créations de mares. Que vous soyez agriculteur, représentant d'une ACCA, élu d'une collectivité, membre d'une association ou un particulier souhaitant planter sur ses terrains, nous aurons probablement le bon financement pour vous ! L'objectif de la FDC 70 : accompagner techniquement les porteurs de projets du montage à la réalisation du projet et faire en sorte que le coût soit le moins élevé possible, voir nul, pour encourager les actions.

Un projet ? Contactez-nous !

PROJET LIMICOLE : LANCEMENT D'UN SUIVI SUR LES BÉCASSINES



Financé
par



Depuis maintenant deux ans, dans le cadre du projet écocontribution « Limicoles », la Fédération s'intéresse à quatre espèces de limicoles inféodés aux milieux humides : le Vanneau huppé, le Courlis cendré, la Bécassine des marais et la Bécassine sourde. Un des objectifs de ce projet consiste à la recherche et à la protection des nids de Courlis et Vanneaux dont les nicheurs se font de plus en plus rares en Haute-Saône. L'autre axe vise quant à lui à mieux connaître l'état des populations hivernantes de bécassines dans le département au moyen de différents suivis (bagueage, comptage par drone, collecte d'ailes et suivi des prélèvements).

Suivis des bécassines par drone :

Un comptage des bécassines en hivernage a été lancé fin 2024 sur 4 sites répartis sur le département. Une fois par mois, de novembre à février, les parcelles suivies sont prospectées à l'aide d'un drone équipé d'une caméra thermique. Détectées grâce à la chaleur qu'elles dégagent, les bécassines sont identifiées et comptabilisées. Ce comptage, appliqué de manière identique chaque année, permettra d'apprécier les fluctuations des effectifs de bécassines d'une année à l'autre.



Vision thermique

Bécassines des marais

Bécassines des marais détectées par drone.

Capture et bagueage :

En parallèle, un salarié de la Fédération a été formé au bagueage des bécassines au mois de novembre 2024, et les premières opérations de captures ont déjà permis de baguer 55 oiseaux (33 Bécassines des marais et 22 Bécassines sourdes). Le bagueage permet de collecter des données précieuses sur le déroulement de la migration, la dynamique de population (âge-ratio* et sexe-ratio), la fidélité au site d'hivernage, l'espérance de vie ou encore la pression de chasse (taux de reprise**) et bien d'autres mesures biométriques.



Collecte de plumage :

Pour compléter ces données, la Fédération vous invite également à retourner les plumages des bécassines prélevées à la chasse (ailes et rectrices) permettant, là-aussi, d'apprécier le succès de la reproduction chaque année. Enfin, si vous n'avez pas déjà répondu à l'enquête en ligne concernant les prélèvements de gibier d'eau, vous pouvez nous retourner le formulaire de la page suivante.



* âge-ratio : rapport entre jeunes et adultes, donne une indication sur la qualité de la reproduction.

** Taux de reprise : prélèvement d'un oiseau porteur d'une bague.

Enquête sur les prélèvements de gibier d'eau en Haute-Saône

Pourquoi une enquête ?

En France, la chasse de plusieurs espèces de gibier d'eau pourrait se voir interdite ou fortement restreinte dans un avenir proche ; la chasse de la Bécassine des marais étant par exemple déjà interdite dans plusieurs pays européens. En effet, certaines espèces de canards et de limicoles connaissent un **déclin au moins partiel de leurs populations nicheuses en Europe de l'Ouest** (Fuligule milouin, Bécassine des marais...).

A ce titre, depuis 2021, la Commission européenne travaille à l'**évaluation de la durabilité de la chasse** de plusieurs de ces espèces d'oiseaux migrateurs. Dans ce cadre, le **manque d'informations sur les prélèvements** ne peut qu'être préjudiciable et pourrait conduire directement, sous couvert du

principe de précaution, à **restreindre ou arrêter la chasse de ces oiseaux**.

Ces éléments mettent en évidence l'importance d'une **participation accrue des chasseurs à la collecte de données** de prélèvements, essentielle à la pratique d'une **chasse durable des populations d'oiseaux migrateurs**. C'est pourquoi la Fédération vous sollicite aujourd'hui afin de **répondre à cette enquête** concernant les prélèvements de gibier d'eau en Haute-Saône.

Enfin, nous vous encourageons fortement à l'**utilisation de l'application ChassAdapt** pour la déclaration de tous vos prélèvements d'oiseaux migrateurs (canards, limicoles, grives, pigeon...), facilitant la remontée rapide des données.

Questionnaire à compléter et à renvoyer à la FDC 70

(10 rue de Verdun, 70000 Noidans-lès-Vesoul ou fdc70@fdchasseurs70.fr)

1) NOM Prénom (ne pas remplir si vous souhaitez rester anonyme)

Ouette d'Egypte :

Fuligule morillon :

Fuligule milouin :

Nette rousse :

Harelde boréale :

Garrot à œil d'or :

2) Vous pratiquez la chasse du gibier d'eau (canards, bécassines...) :

Régulièrement

Occasionnellement

Pas du tout

5) Seriez-vous prêt à contribuer à l'opération de collecte d'ailes mise en place au niveau départemental et national visant à mieux connaître l'état de santé des populations de gibier d'eau (proportion de jeunes et d'adultes parmi les individus prélevés) ?

Oui, je suis prêt à retourner les ailes des oiseaux prélevés à la FDC 70.

Non, cela ne m'intéresse pas.

3) Territoire(s) de chasse concerné(s) par le(s) prélèvement(s), n'indiquer que les communes situées en Haute-Saône :

Commune 1 :

Commune 2 :

Commune 3 :

6) Si vous souhaitez contribuer aux opérations de collecte d'ailes ou êtes intéressés par les suivis menés sur les oiseaux d'eau, indiquez votre adresse mail ci-dessous (envoi des protocoles de collecte...) :

4) Nombre de prélèvements par espèce pour la saison de chasse 2024-2025 (n'indiquer que les prélèvements effectués en Haute-Saône)

7) Remarque / Observation

Bécassine des marais :

Bécassine sourde :

Vanneau huppé :

Canard colvert :

Canard chipeau :

Canard pilet :

Canard souchet :

Canard siffleur :

Sarcelle d'hiver :

Sarcelle d'été :

Oie cendrée :

LE SENTIER PÉDAGOGIQUE DE LA FÉDÉRATION REPREND DES COULEURS !

Le sentier pédagogique de la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône (FDC 70), situé à Champfleurey sur la commune de Noroy-le-Bourg, et inauguré en 2015, est un site propice pour partir à la découverte de la nature. Gratuit et accessible toute l'année, ce parcours de 3 km est jalonné de bornes ludiques et de pupitres qui présentent la faune, la flore et les paysages environnants (forêt, bocage, ...).



Un site Natura 2000 à découvrir

Le sentier est implanté sur un milieu remarquable classé NATURA 2000. Les pelouses sèches présentes sur ce site sont des milieux riches et précieux en raison de leur diversité d'habitats et d'espèces, tant floristiques que faunistiques, souvent rares, patrimoniales et protégées. On y retrouve par exemple la pie-grièche écorcheur, ou encore de discrètes orchidées. Cette richesse fait du site un véritable terrain de jeu pour la découverte et la sensibilisation à l'environnement.

En 2024, des animations pour un public de 7 à 17 ans

En 2024, ce sont 66 élèves qui ont participé à trois animations organisées par la FDC 70. Parmi elles, un chantier-école en partenariat avec le lycée Agro-campus de Vesoul a permis de rouvrir des corridors écologiques sur les pelouses sèches, reconnectant ainsi les pelouses entre elles et réhabilitant un milieu favorable aux espèces qui lui sont inféodées. En amont du chantier, les élèves ont pu réaliser un état initial au travers de relevés botaniques (orchidées) et lépidoptères (papillons).



Cette animation a servi de support pour la vidéo régionale sur les missions d'éducation à l'environnement des Fédérations départementales des Chasseurs (retrouvez-la dans la rubrique « Animation Nature » sur notre site internet !).

Au cours des mois de juin et juillet, les écoles de Villersexel et de Luxeuil ont eu l'occasion de participer aux animations scolaires sur le sentier lors de sorties pédagogiques de fin d'année. Durant ces animations, un focus a été fait sur l'une des espèces emblématiques du site Natura 2000 : la pie-grièche écorcheur. Facilement observable sur le site, cet oiseau protégé a servi de fil conducteur pour l'animation. Les élèves ont ainsi appris à utiliser des jumelles, à reconnaître différentes espèces et ont eu l'opportunité de découvrir le milieu semi-ouvert favorable à l'espèce.



Le sentier c'est :

- Environ 5 000 visiteurs par an
- 3 km de parcours avec des panneaux pédagogiques
- Zone Natura 2 000 pelouses sèches



Des nouveautés pour enrichir la balade

La FDC 70 continue d'améliorer l'expérience des visiteurs ! Cet hiver, une table de lecture paysagère a été installée à proximité du point culminant du sentier, permettant aux promeneurs de mieux apprécier le panorama environnant et de s'informer sur les particularités du paysage. Courant 2025, de nouvelles silhouettes d'animaux en bois viendront agrémenter le parcours et rendre la balade encore plus immersive.



Financé par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté Égalité Fraternité
OFB
 OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Venez profiter du sentier !

Avec près de 5 000 visiteurs par an, ce lieu est un espace de rencontres et d'échanges autour de la nature. En famille, entre amis ou en groupe scolaire, partez à la découverte de ce site.

Vous souhaitez réaliser une visite pour des groupes scolaires ou autres ? N'hésitez pas à appeler la Fédération pour organiser une sortie guidée par la FDC 70.

Départ sentier pédagogique champfleurey

4,0 ★★★★★ (1)Ⓞ

Parking · 21 min

Itinéraire Démarrer Appeler



Pour plus d'informations RDV sur notre site internet : www.fdchasseurs70.fr, rubrique « Nos missions > Education à la nature ».

Le départ a récemment été géoréférencé sur Google Maps !

Facile de le trouver !

ACCA DE MANDREVILLARS - DÉJÀ 15 ANS D'ANIMATIONS POUR LES PLUS JEUNES !

Comme chaque année depuis 15 ans, le président de l'ACCA de Mandrevillars, Pascal ROLLIN, et la trésorière, Marilyne ROLLIN, ont organisé en octobre une après-midi découverte de la nature pour les enfants du pôle éducatif des communes alentours.

Cette année, 25 enfants étaient au rendez-vous pour participer à trois ateliers :

- La découverte de la faune locale et de leurs empreintes, animée par Hélià MEINEN, animatrice nature de la FDC 70.
- La découverte de la flore environnante, avec une sortie en forêt menée par Nathan BOILEAU, représentant de l'ONF.
- Un atelier plus manuel, où les enfants ont fabriqué des écureuils en papier avec Marilyne.

Après ces animations riches en découvertes, les enfants comme les adultes ont partagé un goûter bien mérité sous un beau soleil automnal.



Cette journée, toujours placée sous le signe de la détente et de la bonne humeur, a une nouvelle fois enchanté les enfants. La Fédération félicite l'ACCA de Mandrevillars pour son engagement de longue date et encourage d'autres territoires de chasse à organiser ce type de rencontres.



Atelier faune



Atelier flore



Atelier manuel

NATURE ET CHASSE EN FÊTE

VILLAGE CHIEN
ANIMATION POUR ENFANTS EN CONTINUE

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne

+ D'INFOS SUR WWW.FDC52.FR

CHÂTEAU DU GRAND JARDIN JOINVILLE

**GUINGUETTE
ET TROMPES
DE CHASSE
TOUTE LA
JOURNÉE**

**RALLYE
NATURE**
Samedi 14h

**EXPO DES
TROPHÉES**

**PRODUITS
DU TERROIR**

7 & 8 JUIN 2025 À PARTIR DE 11H
ENTRÉE GRATUITE - RESTAURATION POSSIBLE SUR PLACE

FORMATIONS PROPOSÉES PAR LA FÉDÉRATION EN 2025

Inscrivez-vous et participez aux différentes formations proposées par la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône tout au long de l'année !

Ces formations sont destinées aux futurs chasseurs, mais également aux personnes déjà titulaires du permis de chasser afin d'affiner leurs connaissances.

Planning sous réserve de modifications et de places disponibles - Ceci n'est pas une convocation.

	Dates	Lieux	Dates limites d'inscriptions	Contact et inscription
Chasse à l'arc	26 Avril 2025	Gonsans (FDC 25)	1 mois avant la formation	servicetechnique@fdchasseurs70.fr 03.84.97.13.53
	23 Août 2025			
Chasse accompagnée	24 Mai 2025	Site du permis de chasser NOROY-LE-BOURG	1 mois avant la formation	servicetechnique@fdchasseurs70.fr 03.84.97.13.53
	21 Juin 2025			
	23 Août 2025			
Tir d'été	17 Mai 2025	Site du permis de chasser NOROY-LE-BOURG	1 mois avant la formation	servicetechnique@fdchasseurs70.fr 03.84.97.13.53
Garde-chasse particulier	30 Août et 6 Septembre 2025	FDC 70	1 mois avant la formation	servicetechnique@fdchasseurs70.fr 03.84.97.13.53
Permis de chasser	Selon le planning disponible sur le site internet de la FDC 70			www.permischasser.ofb.fr 03.84.97.13.58

Les inscriptions sont gratuites, prévoir éventuellement des frais de repas.

FORMATION DÉCENNALE SÉCURITÉ

Comme annoncé dans la *Lettre d'info* envoyée par mail à l'ensemble des chasseurs en décembre 2024, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône propose pour l'année 2025 plusieurs

sessions de formation décennale sécurité.

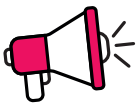
Inscrivez-vous dès maintenant !

Les trois premières sessions prévues début 2025 ont été annulées, faute d'inscription.

A ce jour, seulement 35 % des chasseurs Haut-Saônois ont réalisé cette formation proposée en présentiel et en ligne.

Pour rappel il est toujours possible d'effectuer cette formation :

- **En présentiel** au siège de la Fédération à Noidans-lès-Vesoul ou au centre de formation de la FDC 70 à Noroy-le-Bourg aux dates proposées ci-dessous ;
- **Sur vos territoires !** Un formateur peut se déplacer pour un groupe de 30 chasseurs minimum ;
- **En ligne en vous connectant sur l'espace adhérent de la FDC 70.**



Nous vous rappelons que cette formation sera obligatoire pour obtenir votre validation du permis de chasser dès la saison 2030-2031. N'attendez pas le dernier moment pour la réaliser !

INSCRIPTION À LA FORMATION « DÉCENNALE SÉCURITÉ »

A renvoyer à la Fédération par mail : fdc70@fdchasseurs70.fr
ou courrier au 10 rue de Verdun, 70000 NOIDANS-LES-VESOUL.



NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /
N° DE TÉLÉPHONE : ADRESSE :

JOURS	HORAIRES	LIEUX	INSCRIPTION
Vendredi 16 Mai 2025	17h – 20h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Samedi 7 Juin 2025	9h – 12h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Vendredi 4 Juillet 2025	17h – 20h	Site de formation à Noroy-le-Bourg	<input type="checkbox"/>
Lundi 25 Août 2025	14h – 17h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Samedi 6 Septembre 2025	9h – 12h	Site de formation à Noroy-le-Bourg	<input type="checkbox"/>
Vendredi 17 Octobre 2025	17h – 20h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Lundi 17 Novembre 2025	14h – 17h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>
Vendredi 12 Décembre 2025	17h – 20h	Siège de la FDC 70	<input type="checkbox"/>



CHASSE ACCOMPAGNÉE : RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UN FILLEUL ET SON PARRAIN

Alexis CARDOT, originaire de Bouhans-lès-Lure, rejoint à ses 15 ans l'ACCA du village, où René VERNIER le prend comme filleul sur la saison de chasse 2023/2024. René, président du territoire de chasse et chasseur expérimenté, n'en est pas à son premier apprenti : il en a déjà formé sept.



“ C'est une démarche de transmission de mes connaissances, il faut avoir envie de transmettre et l'apprenti envie d'apprendre. Je leur rappelle que la chasse doit rester une passion : mieux vaut faire une pause que de chasser sans envie. En matière de sécurité, je ne fais aucun cadeau, et ça porte ses fruits lors des examens. Je leur apprend à ne jamais agir dans la précipitation, avec cette phrase clé : *si tu laisses passer un gros sanglier, dans trois ans, tu l'auras oublié. Si tu blesses quelqu'un, tu t'en souviendras toute ta vie.* La vigilance est primordiale, l'erreur est toujours possible, même pour les plus expérimentés. ”

René

“ Au début, j'ai fait la chasse accompagnée pour pouvoir chasser plus vite, en pensant que j'acquerrais la majorité des connaissances lors de la formation au permis. Mais c'est vraiment avec René que j'ai acquis de solides connaissances que ce soit sur les espèces, les armes, les différentes techniques de chasse, comment remplir les cahiers et déclarer les prélèvements, ou encore s'occuper du dépouillage complet. Au début, ce que je faisais n'était pas parfait, mais c'est en pratiquant qu'on apprend. ”

Alexis

Les premiers sangliers d'Alexis furent un doublé durant son année d'apprentissage. Après un an aux côtés de son parrain, **il passe son permis en mai 2024 et l'obtient avec le maximum de points.** René, quant à lui, souhaite continuer à transmettre sa passion aux plus jeunes et **encourage tous les chasseurs désireux de partager leur savoir à suivre la formation de chasse accompagnée.**

Le Salon des Chasseurs de Migrateurs

5 et 6 juillet
2025

à Cayeux-sur-mer
(D3 - Route de Brighton)

ENTRÉE
5 €

SALON DES
MIGRATEURS

Migrateurs

Animations

- Foire aux appelants • Ball-trap spécial migrateurs • Plateau d'or
- Concours de meilleures chanteuses • Concours de siffleurs
- Concours d'appeaux • Présentation de chiens
- Championnat du monde de lancer de blettes.

info@salondesmigrateurs.com / www.salondesmigrateurs.com / 01 34 78 22 22



ASSOCIATION DES CHASSEURS À L'ARC DE FRANCHE-COMTÉ

Formation Complémentaire 2025



Pour la 29^{ème} année, l'Association des Chasseurs à l'Arc de Franche-Comté dispensera au printemps 2025, une nouvelle session de sa formation complémentaire de chasse à l'arc.

Cette formation très complète fera de vous de bons débutants contrairement à la Journée de Formation Obligatoire, qui, malgré son caractère officiel

s'avère très insuffisante pour chasser à l'arc de manière responsable, dans le respect de l'éthique et du gibier.

Le candidat reçoit un livre de formation de 200 pages consacrées à la pratique de la chasse à l'arc. La formation s'articule autour d'un dimanche de formation théorique en salle (**dimanche 27 avril 2025**) à Gonsans (FDC 25), d'un dimanche de formation pratique (**dimanche 18 mai 2025**) où sont abordés sous forme d'ateliers, les principaux thèmes spécifiques liés à notre pratique, comme par exemple : comment et où poser un tree-stand, se placer en battue, la recherche au sang, le test papier et réglages etc ...

En complément, et de manière facultative, plusieurs samedis après-midi (de mars à juin) sont consacrés à l'entraînement au tir à l'arc de chasse en conditions réelles sur des cibles 3D sur l'un de nos pôles d'entraînement.

La formation se termine en juin le jour de notre journée des adhérents (**dimanche 8 juin 2025**) par de petites épreuves ludiques, théoriques et pratiques sur le site de la FDC 25.

Ces dernières ne comportent aucune obligation de résultat mais permettent plutôt au candidat de se situer, de comprendre les points à travailler.

En résumé, seuls les 3 dimanches sont réellement obligatoires, la présence des candidats aux entraînements les week-ends est facultative, et reste soumise à leur volonté ou à leurs possibilités.

Vous pouvez retrouver tous les détails de notre formation ainsi que les situations géographiques des sites d'entraînement de l'association dans la colonne de gauche de notre site <http://acaafc.blogspot.fr/>

Si vous désirez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le président de l'association : Patrick Morel au 06 71 79 61 02 ou par mail à assocafc@gmail.com

A noter : pour les archers qui ne seraient pas encore titulaire de l'attestation « chasse à l'arc » obtenue suite à la JFO (Journée



de Formation Obligatoire), l'inscription à notre formation complémentaire intègre la JFO, votre attestation vous sera remise lors de la journée des adhérents le 8 juin.

Pour nous rejoindre et effectuer votre formation de chasse à l'arc, contactez-nous rapidement (**date limite d'inscription 25 avril 2025**).

*Cordialement et à bientôt
Patrick Morel (Président ACAFC)*



La Délégation Bourgogne Franche-Comté du club français du Griffon Korthals

Vous propose:

Le Samedi 19 juillet 2025

à

Dampvalley les Colombe (70000)

- Test d'Aptitudes Naturelles
- Régionale d'Élevage
- Rapport à terre et à l'Eau
- Confirmations
- Field Trial d'initiation toutes races de chiens d'arrêts



Renseignements au 06.83.90.08.57 ou mathieu.cautenet@orange.fr



**COMPTOIR
DU MOULIN**

Vivre la Nature

SARL

Aliments Gheerbrant

35 rue de Chenebier - 70400 Frahier - 03.84.27.33.28

Ouvert du lundi au vendredi 9h/12h – 14h/18h le samedi de 9h à midi

50 rue Armand Paulmard - 70360 Scey - 03.84.68.85.85

Ouvert le lundi, mercredi, vendredi 9h/12h – 14h/18h / le mardi, jeudi de 14h à 18h



Moulin Gheerbrant / Comptoir du Moulin Frahier et Chatebier  moulin.gheerbrant@wanadoo.fr

Goudron liquide en bidon de 5 litres = 17.00€ TTC

Croquettes Gheerbrant Fabriquées 100% en FRANCE

(Tarif palette sur présentation du permis de chasse)

Entretien 25/10 en 20kg à la palette = 27.50€ TTC le sac

Chien actif 28/14 en 20kg à la palette = 28.50€ TTC le sac

Haute Energie 30/16 en 20kg à la palette = 30.40€ TTC le sac



Autres gammes disponibles (Puppy, junior, light, etc.) Huile de saumon,

Vitamines, flocons pour rations de viande

Vêtement de chasse Prohunt / Percussion / Couteaux de chasse

Big bags de sel gemme ou au détail, bloc de sel spécial gibier



**Attractant Vitex (Crud, Scrolig, Cinglavit, etc.) sont disponibles aux magasins
de Frahier et Scey Sur Saône.**

Alimentation chien / chat / chevaux / volailles / lapin / lièvres / oiseaux / bottes / jardin / litières copeaux / pêche /
produits de nettoyage / farine boulangère ou pâtissière / sels pour salaisons

RETOUR SUR LA SAISON 2024 : ACTIVITÉS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CNB 70

L'année 2024 a été riche en activités pour le Club National des Bécassiers de Haute-Saône !

- Soirée lecture d'ailes en mai avec Hervé comme animateur ;
- Participation à la fête de la Ruralité et du Chien à Faucogney et la Mer avec la tenue d'un stand CNB 70 ;
- Journée entraînement de nos chiens à Filain le 6 juillet 2024 (remerciements à Hervé CLAVIER pour son accueil) ;
- Participation aux Rencontres St-Hubert à Seveux le 5 octobre 2024 avec toujours autant de participants membres du CNB 70 et 3 qualifiés pour la finale Régionale (Véronique BRUNET-GASTON, Hervé CLAVIER et Bruno HENRY, nouvel adhérent au club) ;
- Vente des calendriers 2025 du CNB.

L'Assemblée Générale de la section 70 s'est tenue le 23 janvier 2025 à 18h30 au siège de la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône.

- Le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants et en particulier à Paul LANGLOIS, Directeur FDC 70 et Yannick FERNANDEZ, Technicien à la FDC 70. Il a tenu à excuser Michel DORMOY, Président de la FDC 70 et Mr SOLODEL, chef de service adjoint OFB pour leurs absences.
- Il a tenu également à avoir une pensée pour notre ami B. JEAMBRUN, convalescent suite à un problème de santé.
- Enfin, il a demandé à l'assemblée une minute de recueillement en mémoire du fils de Denis PEGEOT, du papa de Hugo DALLOZ et pour Jules PLANAVERNE, décédés en 2024.



Soirée lecture d'ailes 2024.

1 - Le Président a ensuite ouvert la séance avec son rapport moral :

- Il a évoqué l'évolution du nombre d'adhérents : 7 Adhésions depuis Avril 2023 et 3 démissions ou mutations. Mais 4 nouvelles adhésions sont prévues pour 2025 ! La situation des effectifs à ce jour est de 41 adhérents membres du CNB 70.
- L'année 2023-2024 a été très riche en oiseaux présents sur notre département durant toute la saison.
- L'année 2024 a été marquée par le renouvellement du SDGC pour 6 nouvelles années. Le Président avait demandé à ce que l'utilisation de la grenaille de plomb soit interdite en battue au gros gibier pour des raisons évidentes de sécurité mais également pour l'éthique de la chasse à la bécasse. Il avait également proposé la possibilité de chasser la bécasse au minimum 1 jour dans la semaine en plus d'un jour minimum le week-end. Ces dispositions ont été acceptées en CDCFS et donc validées dans le nouveau SDGC.
- Il a attiré l'attention sur le retour des carnets de prélèvements qui est obligatoire !
- Enfin il a évoqué la tenue du Congrès du CNB aux Salines d'Arc et Senans : organisé conjointement par le CNB 25/90 et CNB 39, les 6-7 et 8 juin 2025.

2 - Rapport financier : présenté par Hervé CLAVIER, trésorier :

- Le solde du compte chèque au 31/12/2024 est de 2 835.62 euros.

3 - Analyse de la saison bécassière par Yannick FERNANDEZ :

Prélèvements 2023-2024 : 3 170 carnets délivrés, 4 carnets perdus, 2 132 carnets rendus (67,26% de retour) ; Rendu sans prélèvement : 1 401 ; Rendus avec prélèvements : 731 pour

5 153 oiseaux ; 501 utilisateurs de ChassAdapt ; 167 chasseurs pour 889 bécasses prélevées. Total prélèvements (carnet + ChassAdapt) : 6 042 oiseaux
Yannick a ensuite établi une synthèse de l'activité de baguage et des reprises en Haute-Saône.

4 - Bilan Bécannotes :

ICA HAUTE-SAÔNE 2023-2024 versus 2022-2023 :

2023-2024	2022-2023
ICA : 2,72	ICA: 2,72
1187 heures	1433 heures
423 comptes rendus	522 comptes rendus
923 levées	1115 levées
214 prélèvements	220 prélèvements

5 - Activité Observatoire Gel Prolongé Saison 2023 / 2024

Patrick BOUDOT, vice-président en charge de ce dossier a dressé un bilan de cette activité et a remercié les participants.

6 - Bilan lecture des ailes par Hervé CLAVIER :

8 adhérents et 2 non adhérents bécassiers du CNB 70 (19%) ont participé à l'étude par l'envoi d'ailes, ce qui est trop peu ! La collecte d'ailes est très importante pour le suivi des populations. Elle permet de déterminer le pourcentage des jeunes oiseaux prélevés à la chasse.

7 - Election au sein du CA du CNB 70 :

6 membres du CA sortants :

- Régis LECORNEY - Patrick BOUDOT - Hervé CLAVIER - Maurice GEVREY - Yannick BARBEY - Gérard BERTHET

- Maurice GEVREY ne souhaite pas se représenter. Hugo DALLOZ se présente.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité;

Le CA a procédé ensuite à l'élection du bureau : Régis LECORNEY a été reconduit dans sa fonction de Président, Patrick BOUDOT vice-président, Hervé CLAVIER trésorier et Yannick BARBEY a été élu secrétaire.

8 - Les actions fondamentales menées annuellement au niveau du CNB National :

- Le président a évoqué le protocole « bécassiers observateurs » avec 4 membres de notre section déclarés ainsi.
- Il a félicité Hervé CLAVIER qui a remporté le concours photos spécifiques chiens bécassiers avec un magnifique cliché de son setter anglais Newton.

9 - La parole a été donné à notre invité Paul LANGLOIS, directeur de la FDC 70 qui est revenu sur certains points du nouveau SDGC

10 - ChassAdapt :

- Le président a expliqué comment télécharger cette application sur son smartphone/ Iphone et ensuite déclarer en instantané les prélèvements de bécasses et ainsi ne plus avoir recours au traditionnel carnet de prélèvements.

Le président a conclu en insistant sur le fait de maintenir la dynamique pour faire connaître le CNB et mieux utiliser la presse locale.

Le verre de l'amitié a été servi puis une grande partie des personnes présentes se sont retrouvées dans un restaurant local pour terminer cette belle soirée.

Régis LECORNEY
Délégué CNB70

RETOUR SUR LES RENCONTRES ST HUBERT 2024 : UNE ÉPREUVE TOUJOURS AUSSI ATTRACTIVE !



Le samedi 5 octobre 2024, le président de l'ACCA de Seveux et toute son équipe accueillait les Rencontres St-Hubert. Pas moins de 29 concurrents et 38 chiens étaient engagés pour cette épreuve de chasse au chien d'arrêt et broussailleur.

Les concurrents étaient répartis sur 5 batteries sous la houlette de 5 juges et 5 assesseurs, sans oublier les 10 poseurs de faisans.

Au préalable, Régis LECORNEY, délégué départemental des RSH70, a donné les consignes à respecter et a tenu à rendre hommage à Jules PLANAVERGNE qui nous a quitté et qui était ancien délégué de ces Rencontres St-Hubert.

Tous les participants se sont produits avec leurs compagnons dans la matinée et à 13h30, l'ACCA a servi un excellent repas, aidée en cela par les épouses des chasseurs qui se sont dévouées corps et âmes !

À souligner le travail précieux de Gyslain RUFFONI, véritable cheville ouvrière qui a œuvré pour la réussite de cette belle journée ensoleillée.

L'après-midi, les premiers des 5 groupes dans la catégorie « chasseurs avec chiens d'arrêt » se sont retrouvés pour les barrages. C'est Hervé CLAVIER avec Newton, setter anglais, qui

s'est qualifié pour la finale régionale qui a eu lieu le 23 novembre à Chasselay dans le département du Rhône.

Les autres qualifiés :

- Bruno HENRY avec Nora, Drahthaar, dans la catégorie « chasseur avec chien d'arrêt trialisant »
- Véronique BRUNET-GASTON avec Loki, braque de Weimar, dans la catégorie « chasserresse avec chien d'arrêt trialisant ». Malheureusement, Véronique n'a pas pu participer à cette finale régionale suite à un problème de santé.

Hervé et Bruno ont brillamment représenté notre département, puisqu'ils ont terminé tous deux vice-champion régional dans leur catégorie. A noter que Bruno a raté la première place et donc la qualification pour la finale nationale pour un demi-point !

Un grand merci aux sponsors pour leur générosité à l'occasion de cette belle manifestation à Seveux, ainsi qu'à Michel DORMOY, Président de la FDC 70 pour sa présence.

Rendez-vous est déjà donné pour le samedi 4 octobre 2025.
Le lieu restant à confirmer.

Régis LECORNEY
Délégué des RSH70

RETOUR SUR LA MESSE DE SAINT HUBERT AVEC L'ACCA DE SAULX



En tant que président de l'ACCA de Saulx-lès-Vesoul, j'avais eu l'idée de célébrer, en novembre 2023, pour la première fois la messe de la Saint-Hubert en compagnie des Sonneurs de trompes du Val-de-Gray dans l'église de Saulx.

C'était une première pour l'ACCA qui a connu une forte fréquentation pour ce premier événement. Par la suite, et en raison du nombre de retours positifs, mon équipe et moi-même avons pris la décision de renouveler l'expérience avec une deuxième édition, le 16 novembre 2024. Nous y avons ajouté une fête foraine et un marché gourmand, qui se sont tenu l'après-midi, avant la messe célébrée dans la soirée par l'abbé RUFFIOT et qui a rassemblé près de 400 personnes.

Bien sûr, étaient invités les représentants de la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône, les deux députés, l'association des chasseresses, les conducteurs de chien de rouge, la présidente de l'AFACCC et d'autres associations cynégétiques étaient également parmi nous. De plus, les Sonneurs de trompe du Val-de-Gray était présents et une bénédiction a été faite pour les chasseresses en compagnie de leur fidèles compagnons.

Pour moi, en tant que président de l'ACCA, il était indispensable de montrer qu'en ruralité il y a encore de la vie pour la chasse et surtout pour la nature. À l'heure d'aujourd'hui nous préparons, avec l'abbé RUFFIOT, une troisième édition pour novembre 2025 mais la date n'est pas encore définie.

Toutes mes salutations à nos lecteurs.

Très cordialement

Le président de l'ACCA de Saulx les Vesoul.

Mr Gille Ludovic.

La Fontaine Aux Vins

PORTES OUVERTES

VENDREDI 18 AVRIL
de 15h00 à 21h00

**Spéciales Bières/ Whiskies/ Rhums/
Apéritifs/ Digestifs**

Avec la participation de 15 brasseurs locaux et de 15 distilleries. La dégustation est offerte. Entrée gratuite. Promos.

Camions à pizzas et burgers le vendredi soir

**VENDREDI 25 &
SAMEDI 26 AVRIL**
de 14h00 à 21h00
de 9h00 à 18h30 **NON STOP**

Spéciales Vins

Avec la participation de 25 producteurs de toutes les régions viticoles. La dégustation est offerte. Entrée gratuite. Promos.

Camion à pizzas le samedi midi

VinsMinute.fr
est un service de **La Fontaine Aux Vins**

Horaires d'ouverture
Lundi : 14h - 19h
Mardi au Vendredi : 9h - 12h et 14h - 19h
Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h30

N'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux pour ne rien rater de notre actualité !
Pensez à nous pour vos envois !

SARL TRUPCEVIC (l'espace œnologique Vésulien)
35, Route de St-Loup - Vesoul - 03 84 75 41 95
www.la-fontaine-aux-vins.com

Labus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération

LA JOURNÉE CHASSE FÉMININE SUR BOURGUIGNON-LÈS-CONFLANS



Cette année, 17 femmes étaient présentes, sur la journée chasse féminine organisée par l'ACCA de Bourguignon-lès-Conflans en collaboration avec l'ACCA de Dampierre-lès-Conflans le 24 novembre dernier.

La journée a commencé par un accueil convivial et l'inscription des invitées. Après l'assignation des postes et le rappel des consignes

de sécurité, la battue a pu débuter. De nombreuses participantes étaient accompagnées de leurs fidèles compagnons à quatre pattes. Plusieurs cerfs et biches ont été aperçus, mais aucun tir n'était possible dans de bonnes conditions. Un sanglier et un chevreuil ont finalement été prélevés. La journée s'est terminée par les honneurs au gibier et un repas convivial, moment de partage et de bonne humeur.

Beaucoup de chasseresses, qu'elles soient venues pour la première fois ou pour la deuxième année consécutive, ont manifesté leur enthousiasme à renouveler l'expérience. Nous comptons donc sur une participation encore plus importante en 2025, que ce soit pour les postes ou la traque.

Amies chasseresses, nous vous donnons rendez-vous le 16 novembre 2025 pour la prochaine édition !

Mail d'inscription : brasleret.robert@orange.fr

L'HISTOIRE D'UNE RECHERCHE PAR LOUNA P. VOS RÉCITS CYNERGÉTIQUES



Petit clin d'œil aux conducteurs de chiens de rouges...

En ce 6 janvier 2024, je suis invitée dans une chasse privée vosgienne par le biais de mon papa.

Les chiens chassent quelques chevreuils, je les vois passer au loin. La traque avance, la forêt semble vide ; peu de gibier aujourd'hui. J'entends tirer, c'est mon père, il est au poste à côté de moi.

Il annonce la biche. Je suis prête. Je ne vois rien passer, aucun bruit. Vers 11h, la fin de battue retentit. Mon père m'affirme que la biche a pris la balle mais n'est pas tombée, elle est donc blessée. En effet, du sang est présent sur le point d'impact avec un petit morceau d'os. Nous faisons donc appel à un conducteur de chien de sang qui nous conseille d'attendre une heure ou deux pour que la biche se stabilise à un endroit. Nous passons donc le repas. Je souhaite accompagner mon père pour cette recherche. C'est une première pour moi. Arrivés sur les lieux, nous expliquons en détails la scène tout en nous dirigeant sur le point d'impact de la biche. Le jeune chien repère vite la trace. C'est parti. Nous suivons de très près le chien en le laissant partir devant sans le retenir. Nous espérons de tout cœur retrouver la biche, quitte à effectuer la recherche durant plusieurs heures. Nous repérons du sang sur une branche à un mètre de haut, nous sommes sur la bonne voie. Le flair du chien est juste incroyable, la scène de recherche est magnifique. Le chien nous indique que la biche a traversé un ruisseau, nous le suivons.

La recherche a porté ses fruits ! Nous repérons la biche sur le sol quelques mètres plus haut. La balle lui aura perforé l'épaule et fendu le cœur. Elle a tout de même eu la force de poursuivre sa course sur une distance de 300 mètres.

Un magnifique travail réalisé par le chien ainsi que par les propriétaires qui exercent cette passion avec amour. Bravo pour leur travail et leur dévouement. Un grand merci à eux.



Cette belle expérience a été très enrichissante pour moi, et j'en suis très heureuse.

Etant amoureuse de la nature et très proche des chiens depuis mon plus jeune âge, pourquoi pas devenir conductrice de chien de sang à l'avenir comme seconde passion...

Merci pour votre sympathie. Merci pour ce beau moment.

Merci aux chiens. Merci Salan. Merci Jacky.

Louna. P

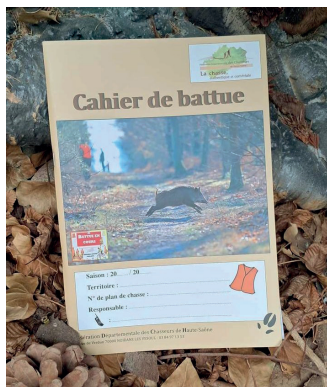
Une belle histoire à raconter ? Envoyez votre court récit à la FDC 70.

MATÉRIEL EN VENTE À LA FÉDÉRATION

Afin de vous faciliter l'aménagement de votre territoire, vous aider à la gestion de votre ACCA et assurer votre sécurité, la Fédération met en vente du matériel à prix coûtant.

Selon le matériel acheté, des subventions sont également mises en place sous certaines conditions.

CARNET	Prix unitaire
Actions (25 cartes)	1,90 €
Invitations ou temporaires (25 cartes)	1,60 €
Bons de transport (par 100)	3,00 €
Piégeur	0,50 €
Cahier de battue	5,00 €
Registre de délibération	9,00 €
GUIDE	Prix unitaire
Piégeur	1,00 €
Fiche exam. Initial gibier	4,00 €
PANCARTES	Prix unitaire
« Chasse réservée »	1,00 €
« Réserve de chasse »	1,80 €
« Zone piégée »	1,40 €
« Parking »	1,00 €
« ACCA »	1,80 €
« Battue en cours »	4,00 €
« Chasse en cours ! » Triangle 86 cm	17,00 € + compte repeuplement



AUTRES	Prix unitaire
100 Gants vétérinaires (90cm)	20,00 €
Jalon de sécurité	1,00 €
T-shirt marron « Chasseur de Haute-Saône » du S au XXL	6,50 €
Casquette brodée FDC	8,00 €
Sacs pour venaison :	8,00 €
- 50 sacs 50*75 cm	
- 100 sacs 40*50 cm	11,00 €

PERMIS DE CHASSER	Prix unitaire
Livre	10,00 €
DVD « théorie »	15,00 €
DVD « pratique »	14,50 €

CARTOGRAPHIES TERRITOIRES	Prix unitaire
Grand format (134*110 cm)	38,00 €
Moyen Format (110*90 cm)	27,00 €
Petit format (82*67 cm)	17,00 €
Format A3	8,00 €
Format A4	6,00 €

Les cartes sont délivrées sur commande



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	Prix unitaire	Utilisation du compte repeuplement	Subvention
Pierre à sel (12 kg spécial gibier)	12,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sel natron (seau 20 kg)	26,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>	
Saline	16,80 €	<input checked="" type="checkbox"/>	
Goudron de Norvège (5L)	17,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>	
CLÔTURE DE PROTECTION DES CULTURES ★	Prix unitaire	Utilisation du compte repeuplement	Subvention
Lot 1 Sanglier : pour environ 10 à 12 ha	566 €	<input checked="" type="checkbox"/>	283 €
Lot 2 Sanglier : avec poste secteur	462 €	<input checked="" type="checkbox"/>	231 €
Lot 1 Cerf : pour environ 10 à 12 ha	713 €	<input checked="" type="checkbox"/>	356,50 €
Lot 2 Cerf : avec poste secteur	609 €	<input checked="" type="checkbox"/>	304,50 €
★ Matériel également vendu à l'unité (subvention de 20%)			
MATÉRIEL CORVIDÉS	Prix unitaire		Subvention
Kit Complet (1 manège à corbeaux, 1 filet de camouflage, 8 formes) ★ ★ Matériel également vendu à l'unité	149 €	Chasseur ayant suivi la formation corvidé	50 €
		Territoire sous convention petit gibier ayant au moins 1 chasseur formé	100 €
			Subvention allouée 1 seule fois
AUTRES	Prix unitaire	Utilisation du compte repeuplement	Subvention
Peson digital (jusqu'à 250 kg)	48,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mirador métallique	110 €	<input checked="" type="checkbox"/>	40,00 € *
*(Subvention plafonnée à 5 miradors par tranches de 100 ha ; maximum 20 par an et par territoire)			
Lot Agrainoir petit gibier ★ (trémie, seau, potence ou spirale, seau, potence) ★ Matériel également vendu à l'unité	10,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>	



Ets HERBIN

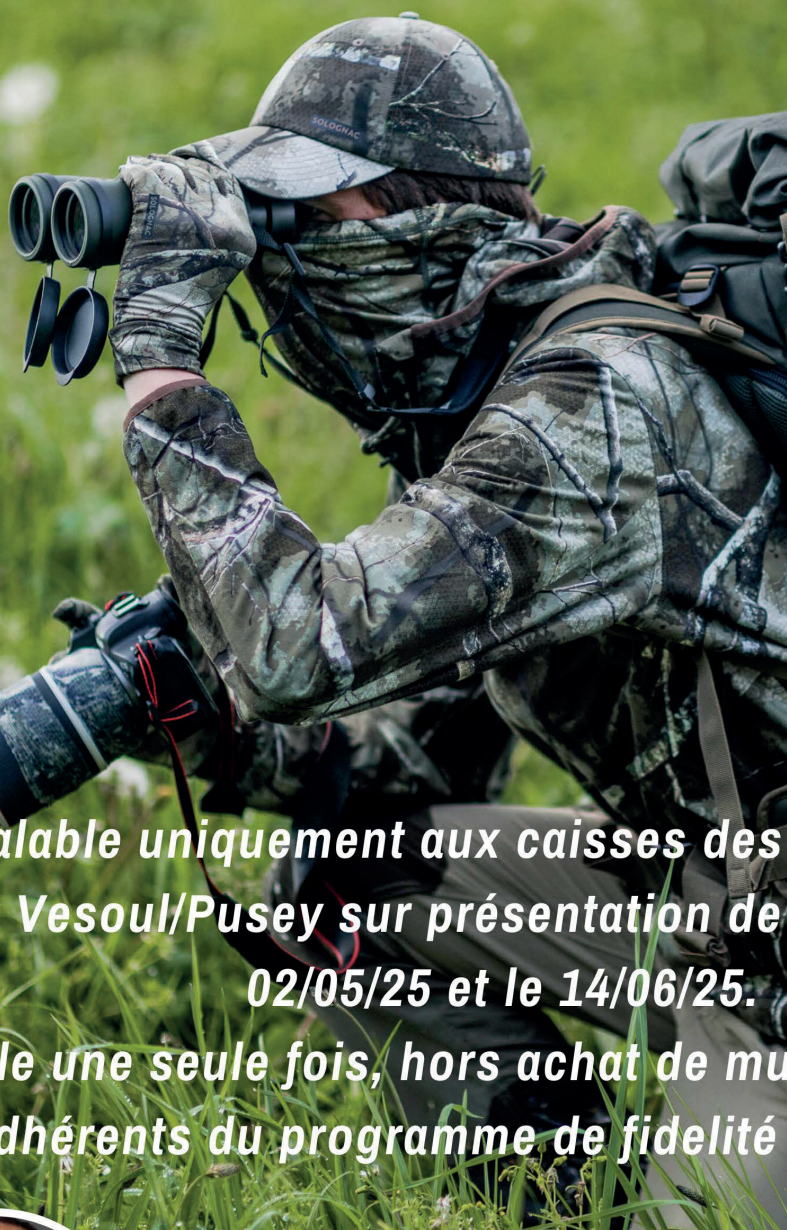
FABRICANT CLOTURES ÉLECTRIQUES

71220 CHEVAGNY-SUR-GUYE
Tél. 03 85 24 65 23

www.clotures-herbin.fr
www.clotures-electriques.com

du 2 mai au 14 juin 2025

**10% de remise* sur l'article
SOLOGNAC de votre choix**



OFFRE SPECIALE



36€

x6

ref:
8916577

**ATTRACTANT
SANGLIER BLACK FIRE
ORIGINAL 500g AU
GOUDRON DE HETRE**

**Remise valable uniquement aux caisses des magasins Decathlon
Epinal et Vesoul/Pusey sur présentation de cette page entre le
02/05/25 et le 14/06/25.*

*Offre valable une seule fois, hors achat de munitions; réservée aux
adhérents du programme de fidélité Decat'Club.*



Olivier chasseur passionné à votre service

DECATHLON

EPINAL - VESOUL



Delphine chasserresse passionnée à votre service